MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Comité d'anticipation et de suivi hydrologique

20 novembre 2025

Comité national de l'eau

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre du jour

Introduction

Etat de la ressource en eau et prévisions saisonnières

Bilan des sujets abordés durant les CASH 2025

Présentation de la réforme forages et prélèvements

Conclusion

Comité national de l'eau

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Etat de la ressource en eau

- Bilan des précipitations / humidité des sols (Météo-France)
- Point de situation dans les Outre-Mer (Météo-France)
- Les tendances climatiques à 3 mois (Météo-France)
- Etat des nappes d'eau souterraines et prévisions (BRGM/AQUIFR)
- Débits des cours d'eau (SC Vigicrues)
- Ecoulements estivaux des petits cours d'eau (OFB)
- Remplissage des barrages réservoirs (VNF/EDF/ANEB et EPTB)

Comité national de l'eau

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Bilan des précipitations (Météo-France)
Bilan 2025 et point de situation

Le **printemps** a été déficitaire avec -20 % en mars, -30 % en mai avec un déficit principalement localisé sur la moitié nord.

Un **début d'été** déficitaire (-30 % en juin) avec une extension du déficit au sud de la France.

Un retour des précipitations proches des normales* en **Juillet et août** mais fort contraste territorial.

Le déficit de pluie se maintien sur les territoires les plus au sud du pays en **septembre et octobre**.

Novembre : précipitations pour le moment déficitaires sur l'ensemble du pays (sauf sur l'Occitanie et la haute vallée du Rhône). Le retour des précipitations ces prochains jours devrait réduire ces déficits.

Evolution du rapport à la normale* du cumul de précipitations

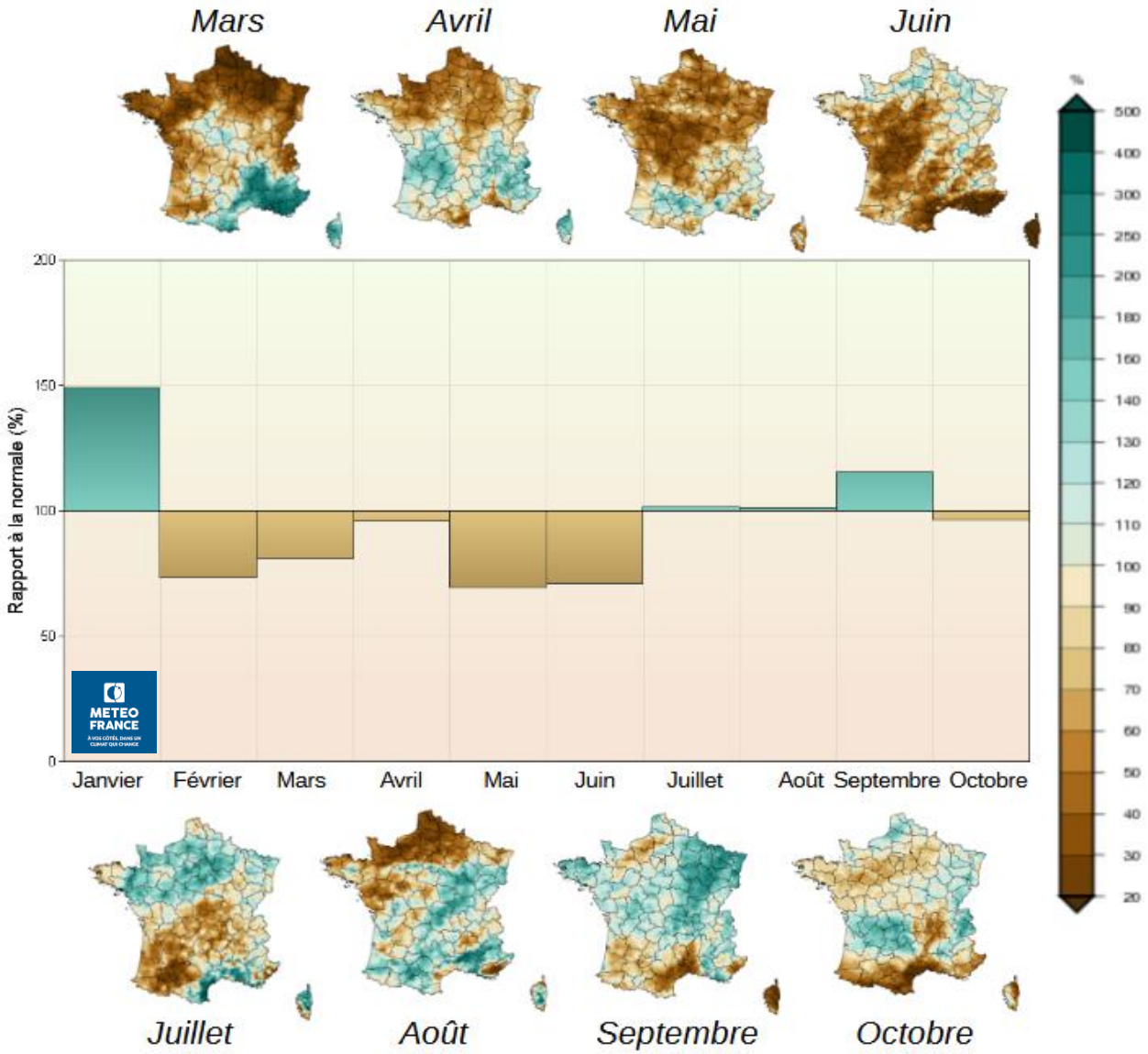

** normale : moyenne de référence sur la période 1991 - 2020*

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Bilan de l'humidité du sol (Météo-France)
Bilan 2025 et point de situation

Durant l'hiver, l'état d'humidité des sols est resté proche des normales*.

Au printemps, les sols se sont asséchés de façon plus intense que l'assèchement normal de saison. Une sécheresse des sols s'est installée sur le nord du pays.

Au cours de l'été, les sols sont devenus nettement plus secs que la normale sur l'ensemble du territoire.

Suite aux retours des précipitations en septembre, les sols se sont ré-humidifiés à l'exception de l'extrême nord du pays.

Actuellement, l'humidité des sols est en moyenne proche des normales* à l'échelle de la France mais, plus secs que les normales* de saison des Hauts-de-France aux Pays-de-la-Loire et sur l'extrême sud du pays.

Evolution de l'état d'humidité des sols

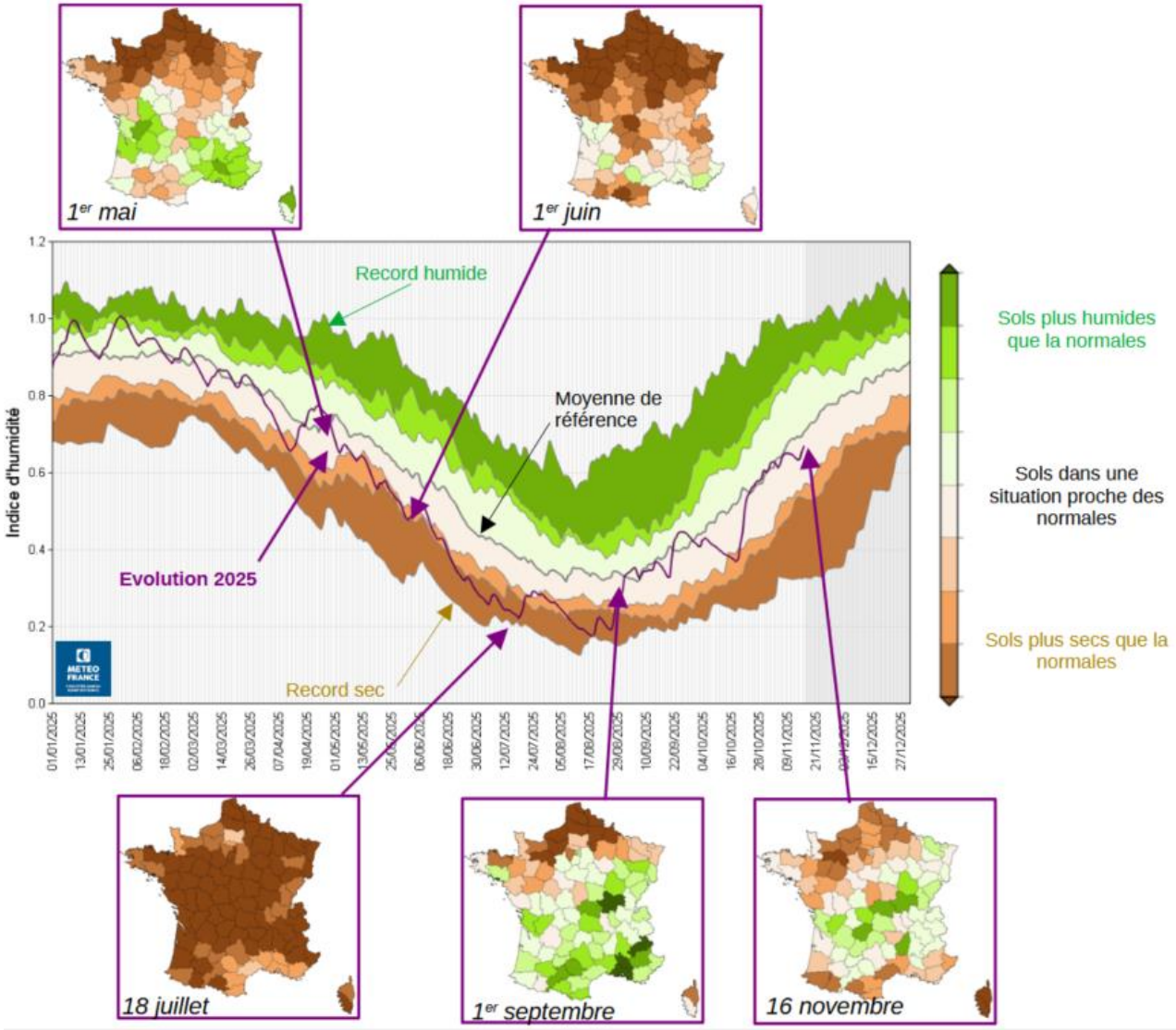

** normale : moyenne de référence sur la période 1991 - 2020*

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Bilan de l'humidité du sol (Météo-France)
Bilan 2025 et point de situation

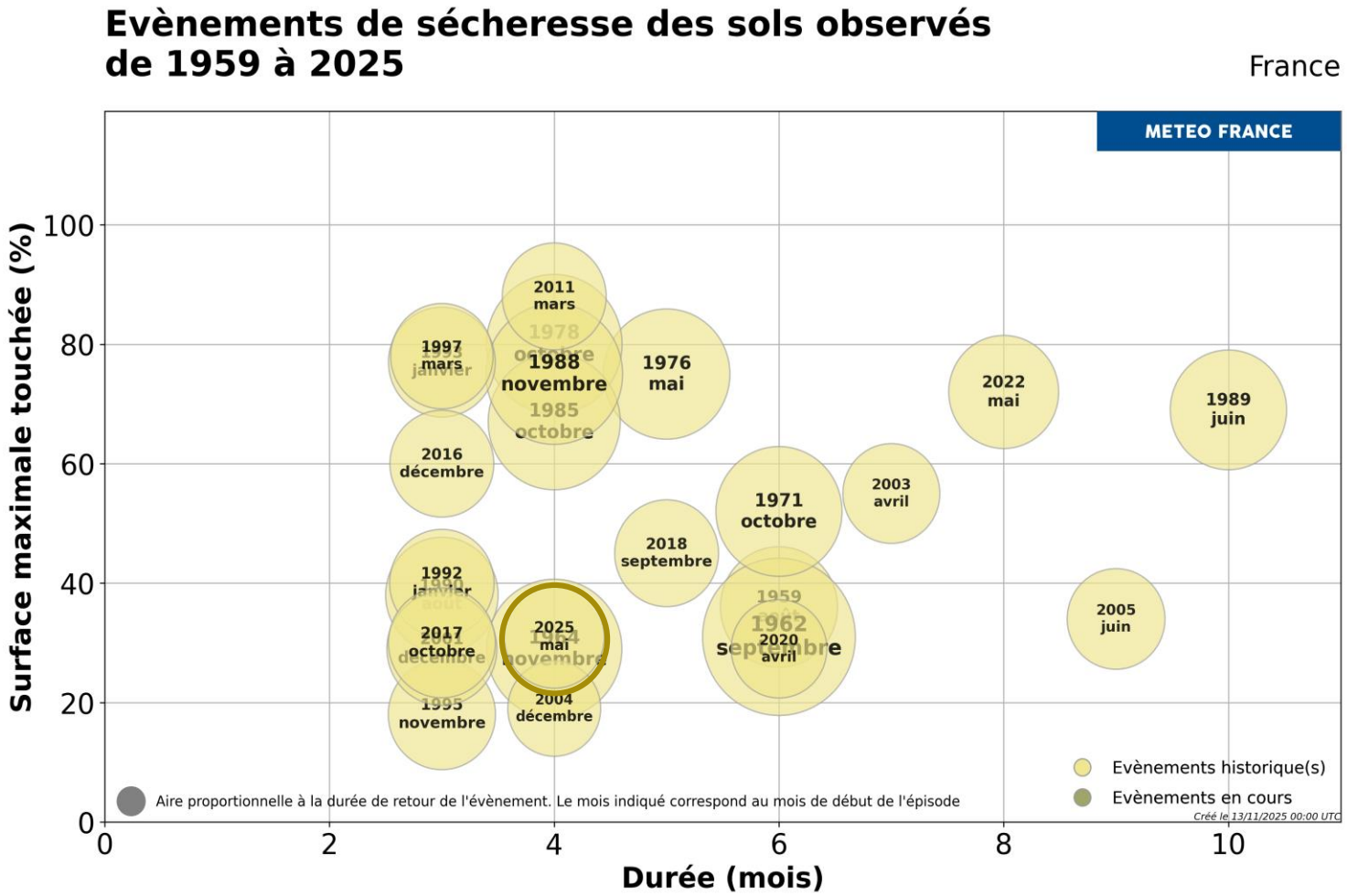

En moyenne sur la France, la sécheresse 2025 a duré 4 mois et a concerné 30 % du territoire de manière durable. Une proportion plus importante du territoire a été impactée au moins de manière plus ponctuelle.

En moyenne sur la France, cela correspond à un épisode de sécheresse estivale classique dans le climat actuel.

À une échelle plus locale :

- 8 mois sur les Hauts-de-France (similaire à 2022)
- 7 mois sur la Normandie

Le mois mentionné correspond au début de l'épisode.

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Bilan des précipitations Outre-Mer : Océan indien (Météo-France)

Sur la Réunion, après des saisons sèche 2024 et pluvieuse 2024-2025 déficitaires (respectivement -22 % et -28%), **la saison sèche (mai – novembre 2025)** est pour l'instant **proche des normales de saison**.

Le début de cette saison sèche a été plutôt bien arrosé jusqu'en août, notamment sur le Sud grâce à des passages très pluvieux en mai et août. Depuis septembre, les cumuls sont globalement déficitaires.

Disparités géographiques : la moitié Nord (surtout le Nord-Ouest) est en déficit plus marqué, tandis que le bilan au Sud est autour de la normale, voire localement excédentaire.

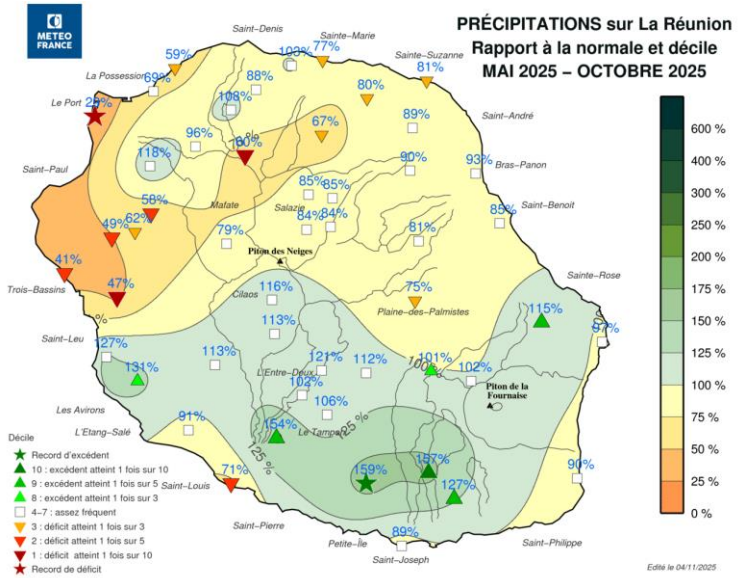

Sur Mayotte, après des saisons sèche 2024 et pluvieuse 2024-2025 déficitaires (respectivement -49 % et -11 %), l**a saison sèche (mai – octobre 2025)** est également **déficitaire avec -26 %** de précipitations.

Ce déficit touche l'ensemble du territoire avec un déficit plus marqué dans le secteur de Bandrélé. Durant cette saison sèche, seul le mois de juillet a été excédentaire. Les mois de juin, août et septembre ont été fortement déficitaires.

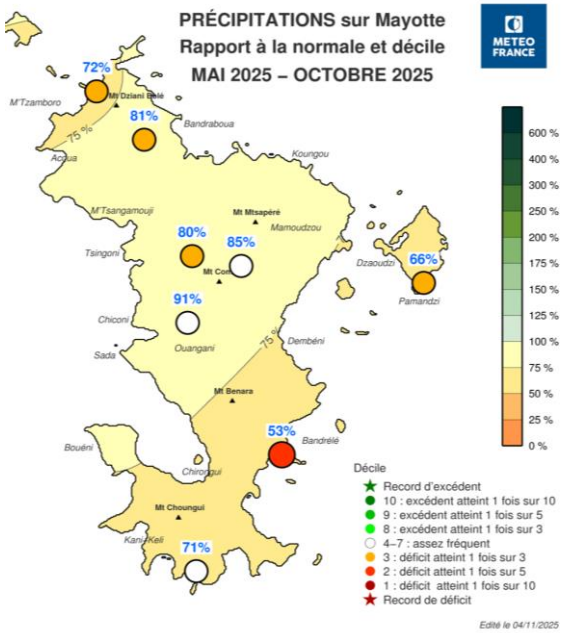

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Point de situation dans les Outre-Mer : Antilles – Guyane (Météo-France)

Sur la Guyane, la saison des pluies (avril – juin) a été **excédentaire** (+16% avec 1330 mm) avec des mois d'avril et juin particulièrement excédentaires (mois de juin le plus pluvieux à Saint-Laurent). La saison sèche en cours (juillet – novembre) est pour le moment **proche des normales de saison** (avec 440 mm).

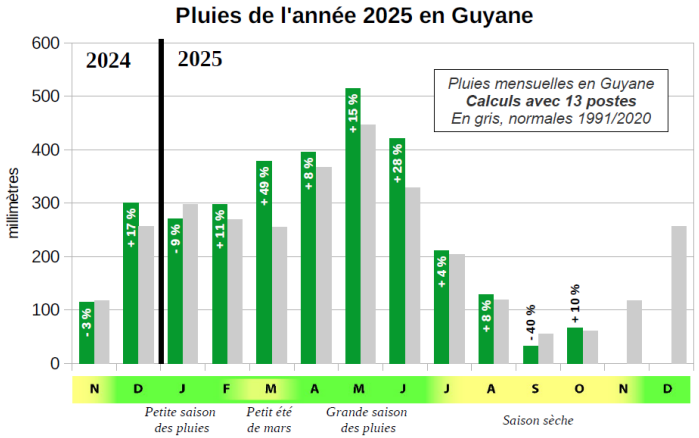

Octobre 2025
+ 10 %

Dernier trimestre
(Août-Sept-Oct)
- 3 %

Depuis janvier
+ 13 %

Sur la Guadeloupe, la dernière **saison sèche (janvier – mai)** a été **très excédentaire** avec +50 % d'excédent en côte sous le vent des îles. La saison **sèche en cours (juin – novembre)** est globalement **proche des normales de saison** sur Grande-Terre, la Désirade et l'est de Basse-Terre grâce aux précipitations apportées par la tempête tropicale JERRY.

Rapport à la normale des précipitations

Janvier – Mai 2025

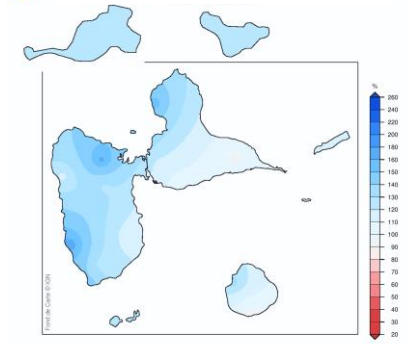

Juin – Octobre 2025

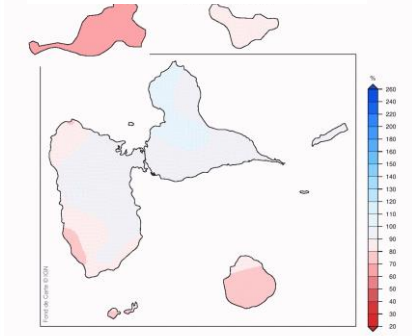

Sur la Martinique, la dernière **saison sèche (janvier – mai)** a été **très excédentaire** avec +20 à +70 % par rapport aux normales grâce à des mois de janvier et février très excédentaires (2 à 3 fois la normale). La saison **sèche en cours (juin – novembre)** est **déficitaire** de 30 à 40 % avec un mois d'août très déficitaire (-50%).

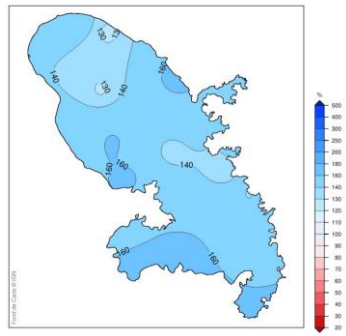

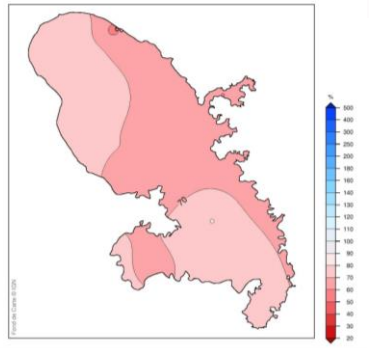

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les tendances climatiques à 3 mois – Température & Précipitations (Météo-France)

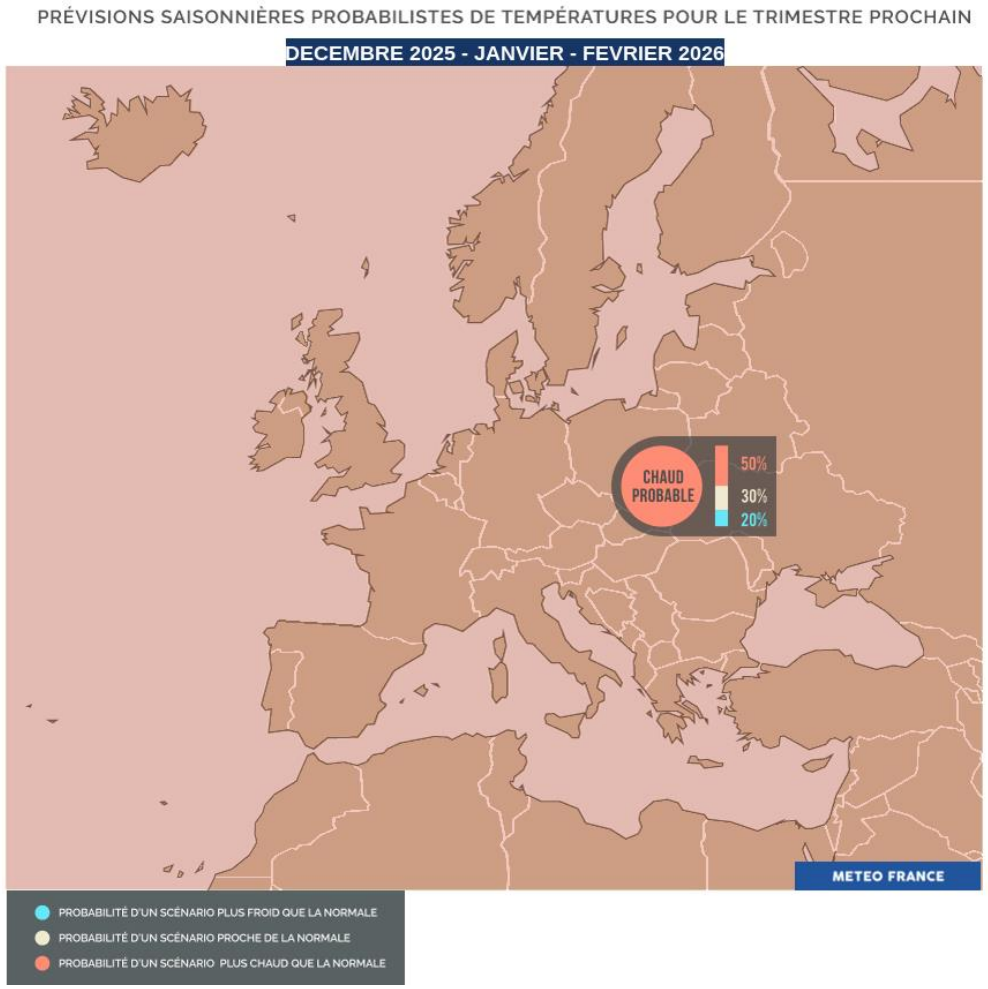

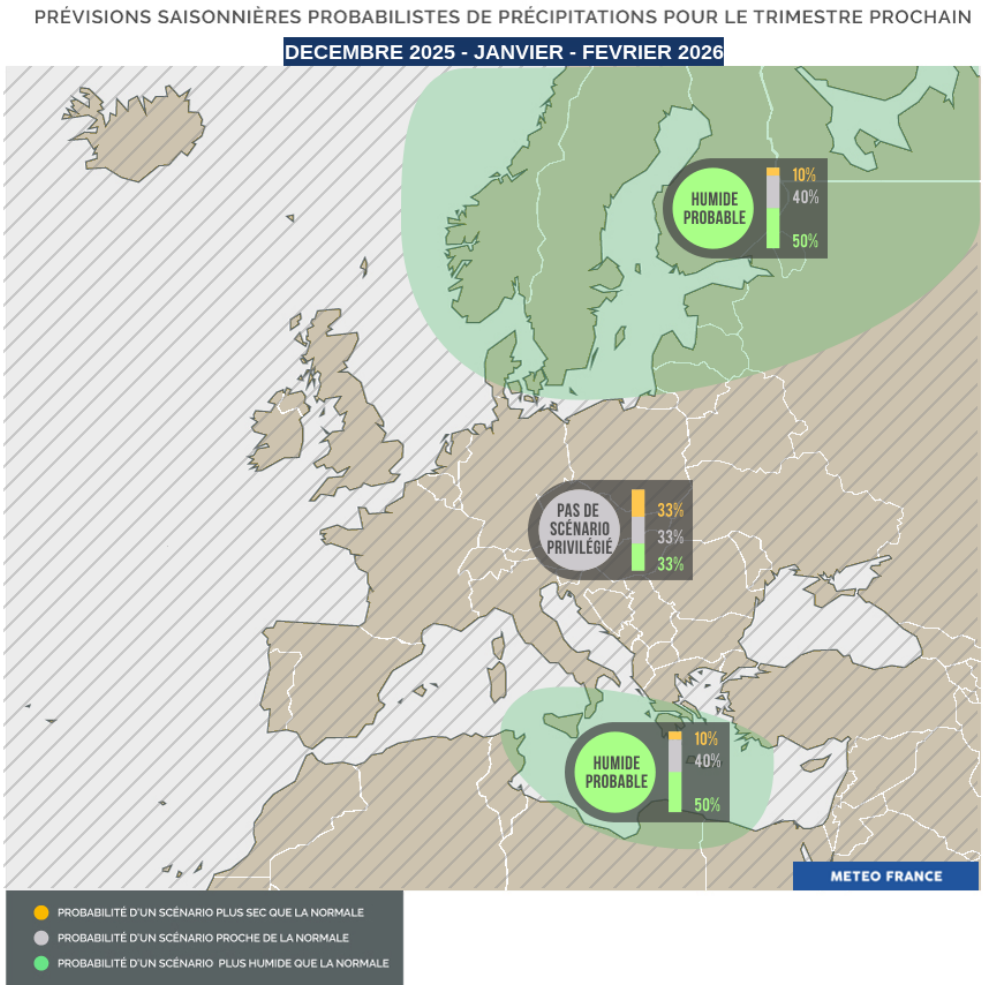

Scénario le plus probable pour le trimestre décembre – janvier – février : trimestre en moyenne plus chaud et sans scénario majoritaire pour les précipitations sur la Métropole.

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les tendances climatiques à 3 mois – Humidité du sol (Météo-France)

Cette carte montre les probabilités d'avoir des sols plus secs que la normale, dans les normales ou plus humides que la normale. Cette carte ne représente pas l'intensité de l'assèchement des sols.

Pour les mois de **décembre 2025 à février 2026,** le **scénario le plus probable** correspond à des sols **plus secs que la normale** sur un axe allant des **Pays-de-la-Loire aux Hauts-de-France**, le **nord de la Corse**, l'**Aude** et les **Pyrénées-Orientales.**

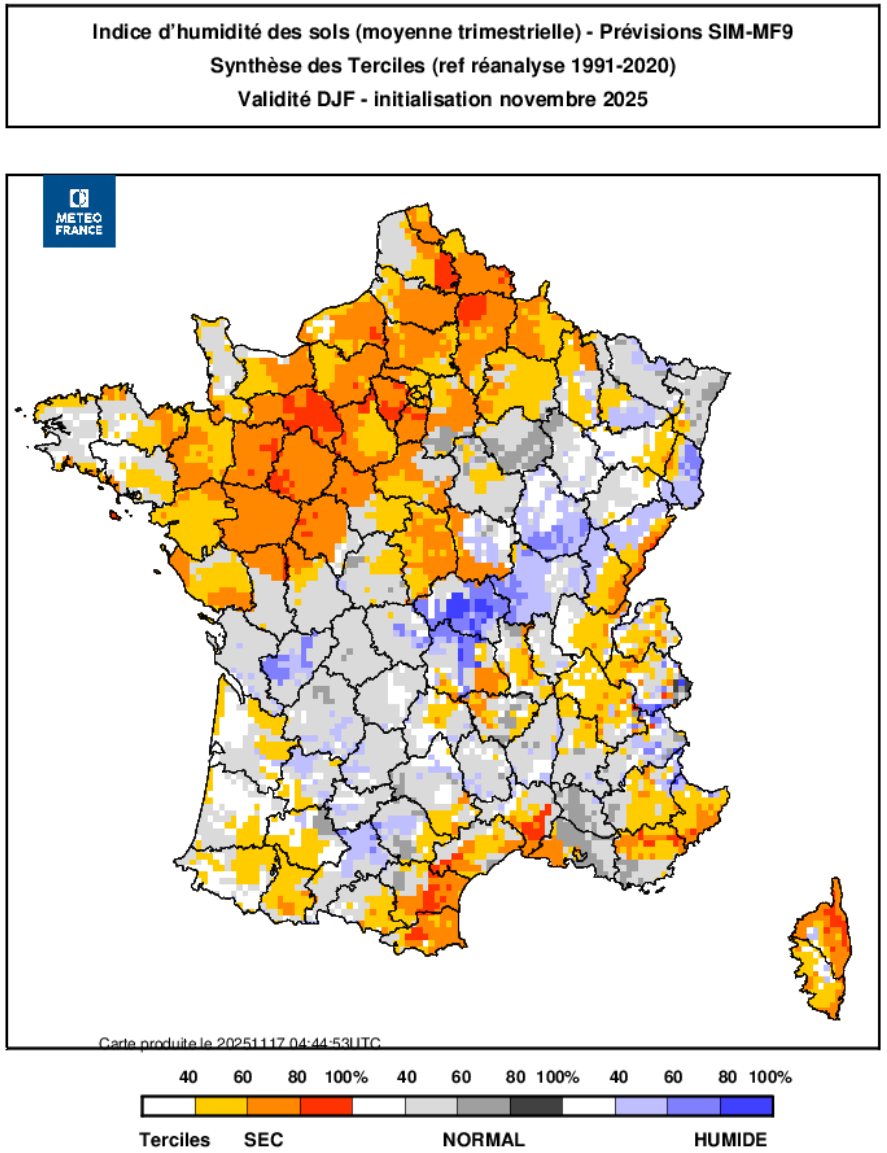

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les tendances climatiques à 3 mois Outre-Mer (Météo-France)

Scénario le plus probable pour le trimestre Novembre – Décembre – Janvier 2025 – 2026 :

Réunion → précipitations **proches des normales** à l'exception du nord de l'Île et une partie du centre (**excédentaires**) et du sud-ouest de l'Île (**déficitaires**).

Mayotte → précipitations **déficitaires**.

Guyane → pas de scénario majoritaire.

Guadeloupe → pas de scénario majoritaire.

Martinique → précipitations **déficitaires**.

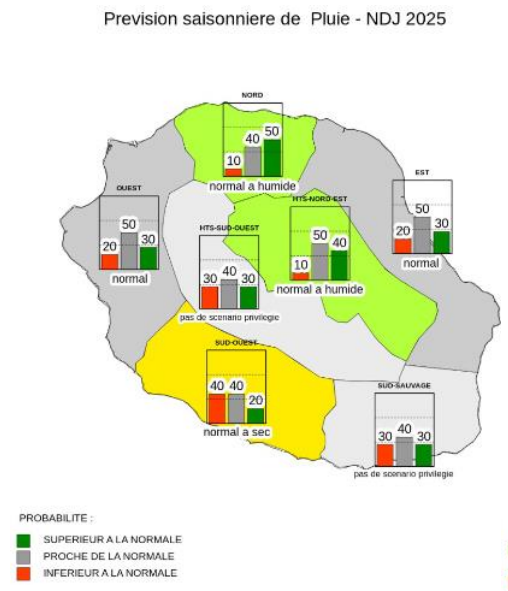

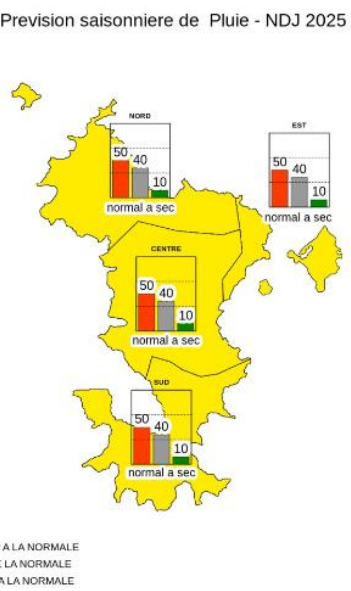

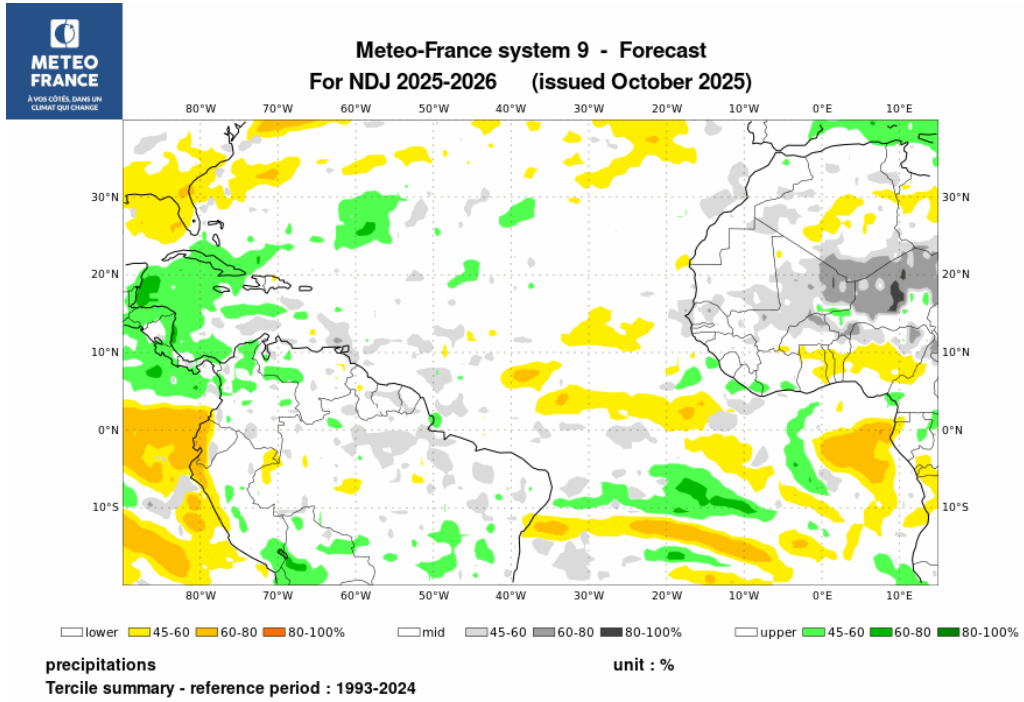

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATI

Liberté
Égalité
Fraternité

Bilan 2025 des nappes d'eau souterraine (BRGM)

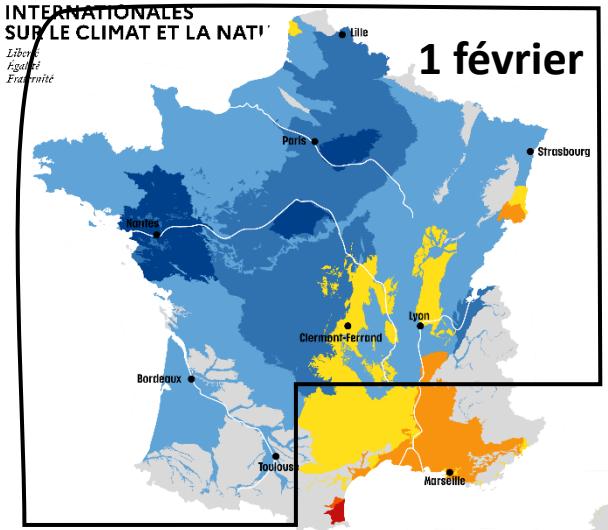

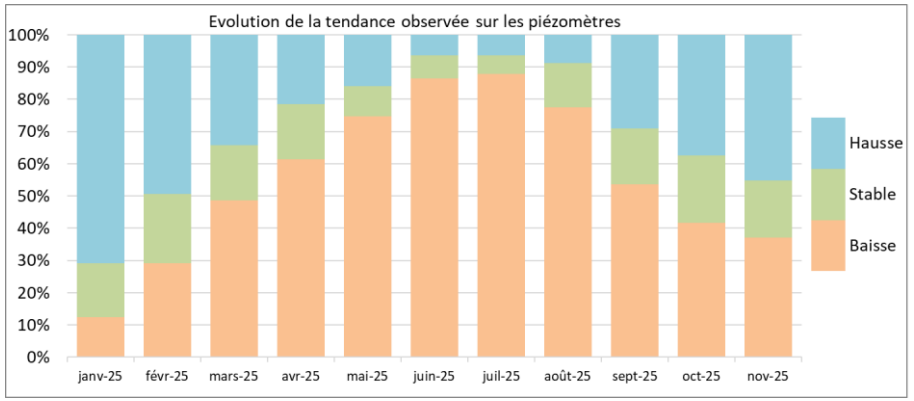

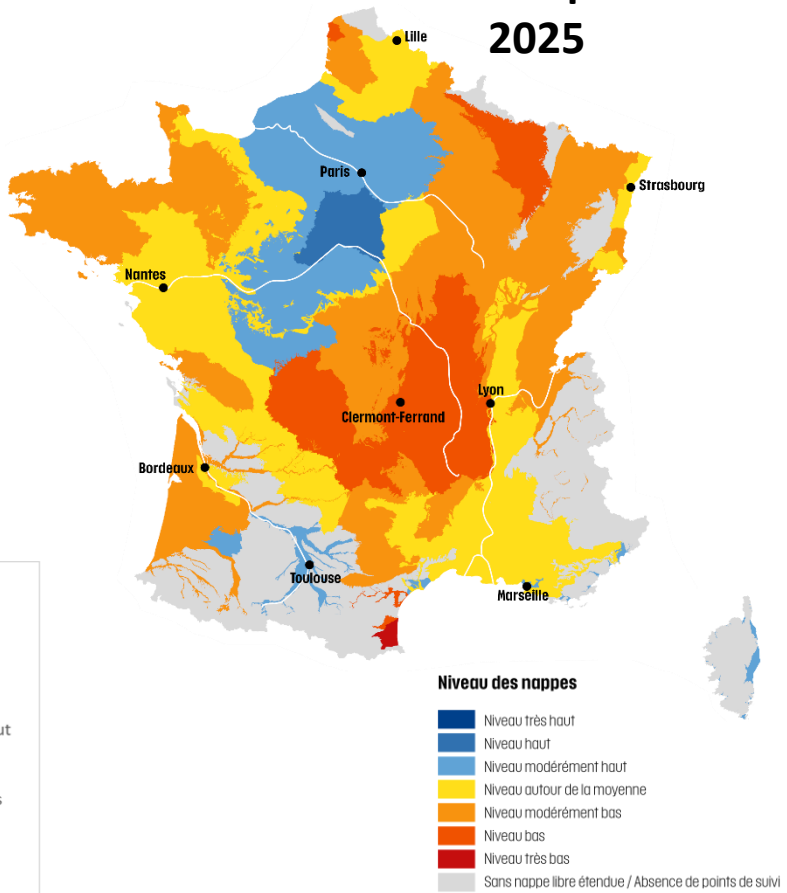

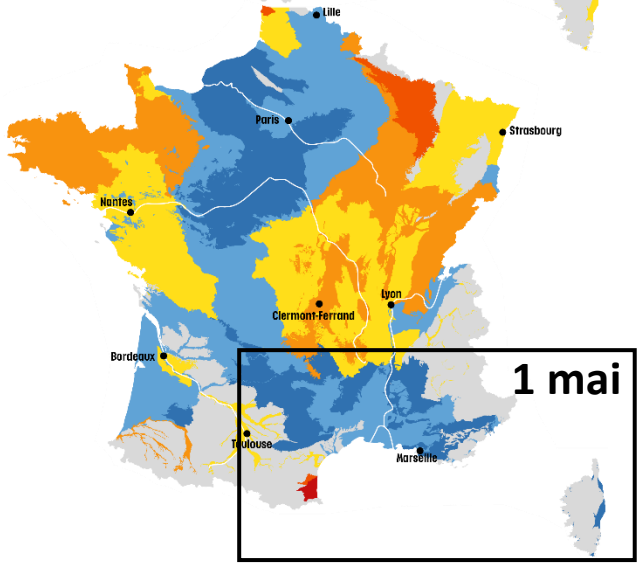

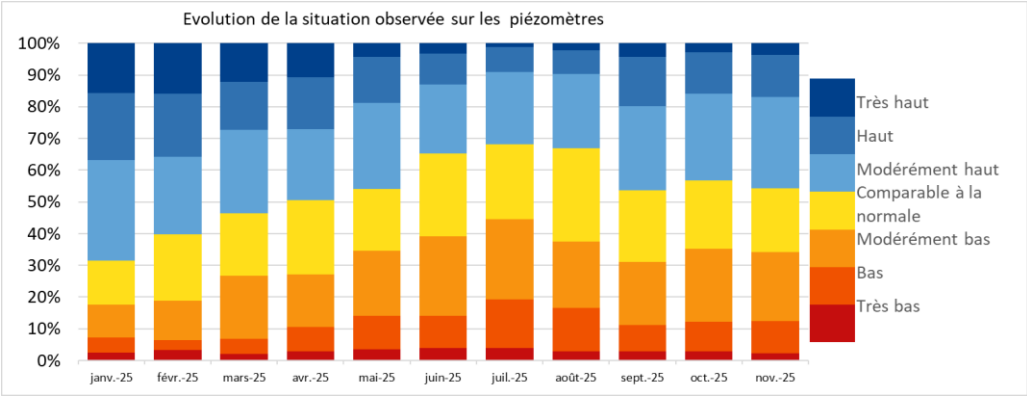

Hautes eaux 2025 :

- Février au nord et sud-ouest : précoce
- Avril-mai sur le sud-est : tardif
- Niveaux satisfaisants (sauf Roussillon)

Période de vidange :

- Vidange longue au nord et centre (février à septembre)
- Vidange courte au sud (avril à septembre)
- Soutien local par les pluies printanières (sud) et, en moindre mesure, estivales
- Dégradation progressive des situations

Etiage 2025 :

- Premiers épisodes de recharge précoces : fin août et septembre
- Nappes réactives : niveaux proches des normales à bas (nord-est et centre)
- Nappes inertielles : niveaux satisfaisants
- Peu d'évolution sept-oct-nov

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Etat des nappes d'eau souterraine (BRGM)

15 novembre 2025

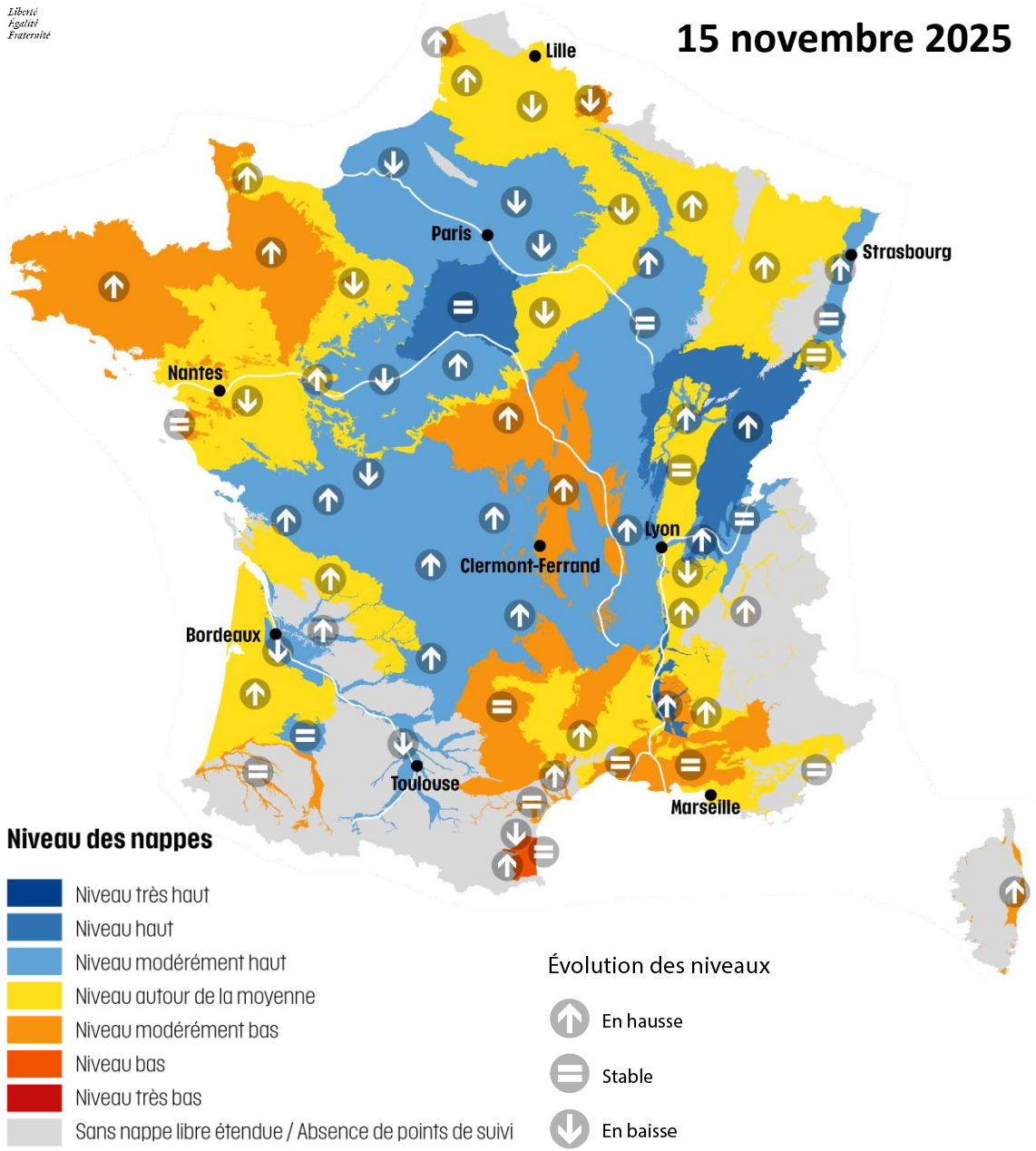

- Situations **favorables à proches des normales**
  - Nappes inertielles (Bassin parisien, Artois, Sundgau, couloir Rhône-Saône)
  - ⇒ bénéfice des recharges 2023-2024 et 2024-2025
  - Majorité des nappes réactives
  - ⇒ Forts épisodes de recharges (fin août, sept., fin oct.)

- **Situation légèrement dégradée**
  - Nappes réactives (Boulonnais, Ardennes, nord et ouest Massif armoricain, Berry, Limagne, Adour, sud-est)
  - ⇒ Impact de la période de vidange longue (nord) et faible recharge en sept.-oct.-nov.

- **Situation dégradée à inquiétante**
  - Nappes de la plaine du Roussillon et du Massif des Corbières (Pyrénées-Orientales) et de la vallée avale de l'Aude
  - ⇒ Amélioration mais déficit 2022-2024
  - Nappes du sud de la Corse
  - ⇒ Recharge hivernale déficitaire et absence de recharge depuis fin avril

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Prévisions à 3 mois des niveaux des nappes d'eau souterraine (BRGM)

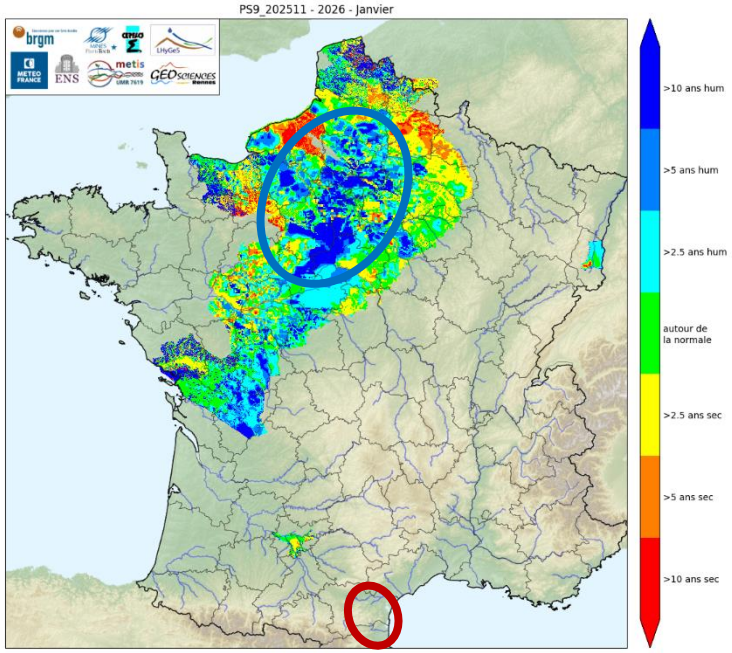

Prévisions AQUI-FR :
Scénario MF-PS9 (en raison du signal chaud et de l'absence de signal fiable sur les précipitations – peu de différences avec PCLIM)

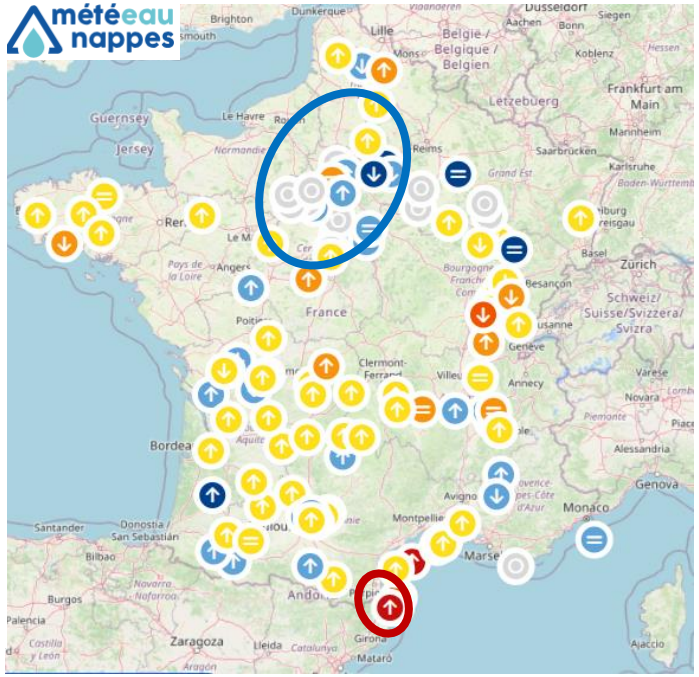

Prévisions MétéEAU Nappes :
Scénario statistique « pluie médiane »

Prévisions **incertaines** sur la plupart des nappes, selon la recharge (septembre à avril)
Les prévisions à 3 mois (janvier) sont dépendantes des cumuls pluviométriques locaux :
⇒ niveaux généralement proches des normales si pluies normales (MF-PS9)

Prévisions confiantes quant à l'absence de sécheresse hivernale pour les nappes inertielles du centre du Bassin parisien

Difficultés sur les nappes du Roussillon affichant des niveaux actuels très en-dessous des normales
Période de recharge devra être excédentaire pour reconstituer durablement les réserves (Roussillon)

- Niveau très haut
- Niveau haut
- Niveau modérément haut
- Niveau autour de la moyenne
- Niveau modérément bas
- Niveau bas
- Niveau très bas

- Niveau très haut
- Niveau haut
- Niveau modérément haut
- Niveau autour de la moyenne
- Niveau modérément bas
- Niveau bas
- Niveau très bas

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Débits des cours d'eau (SC Vigicrues)
Bilan 2025

Les débits minimum sur 3 jours de la période août-septembre 2025 sont presque partout équivalents ou supérieurs aux débits minimum médians, indiquant un étiage peu sévère au global.
Les zones plus sévères sont essentiellement au centre de l'hexagone, en Bretagne et Normandie

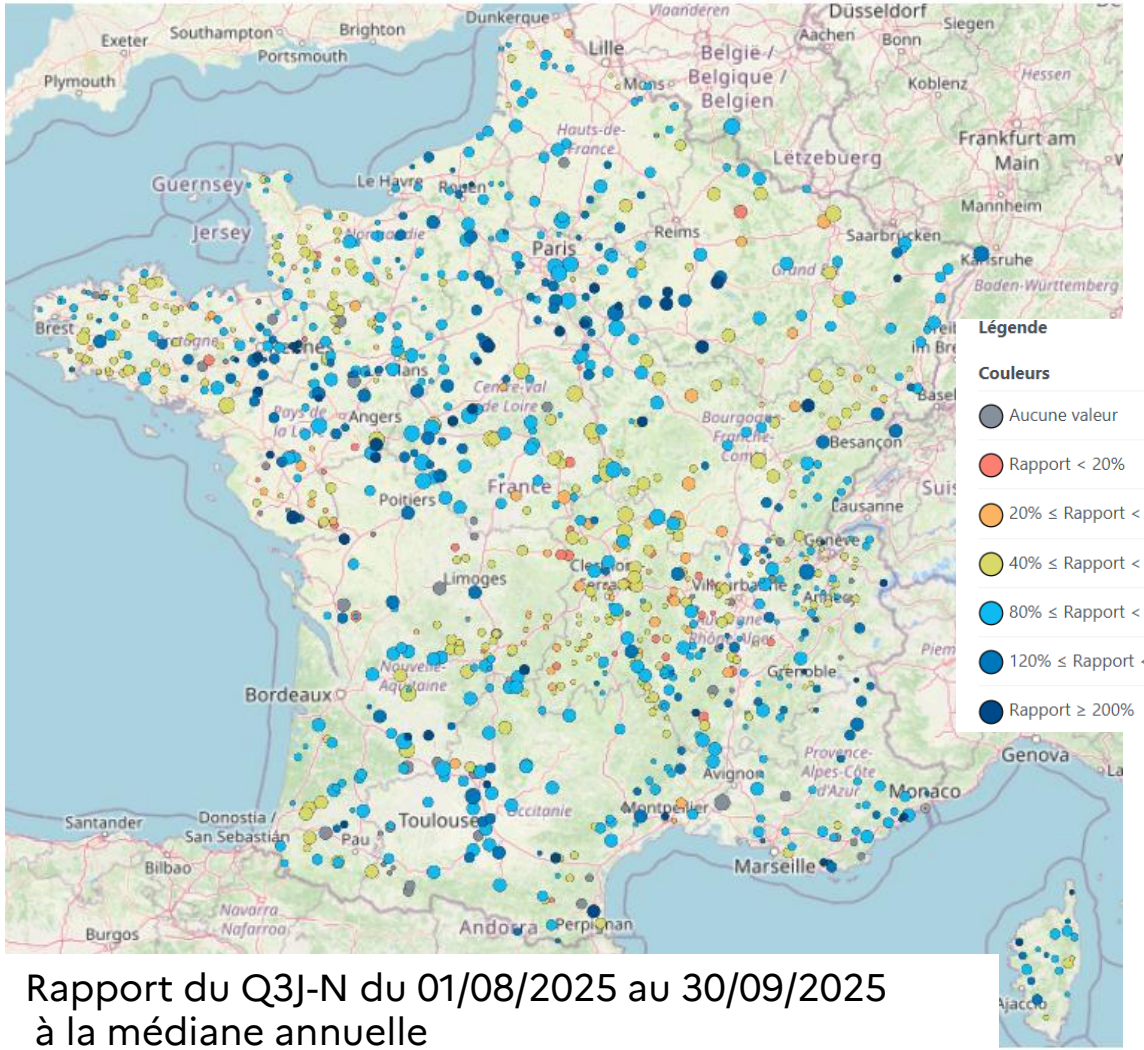

Rapport du Q3J-N du 01/08/2025 au 30/09/2025
à la médiane annuelle

(source : Hydroportail le 14/11/25)

Comité national de l'eau

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ecoulements estivaux des petits cours d'eau (OFB)

Bilan 2025

Observations entre fin mai et fin septembre 2025

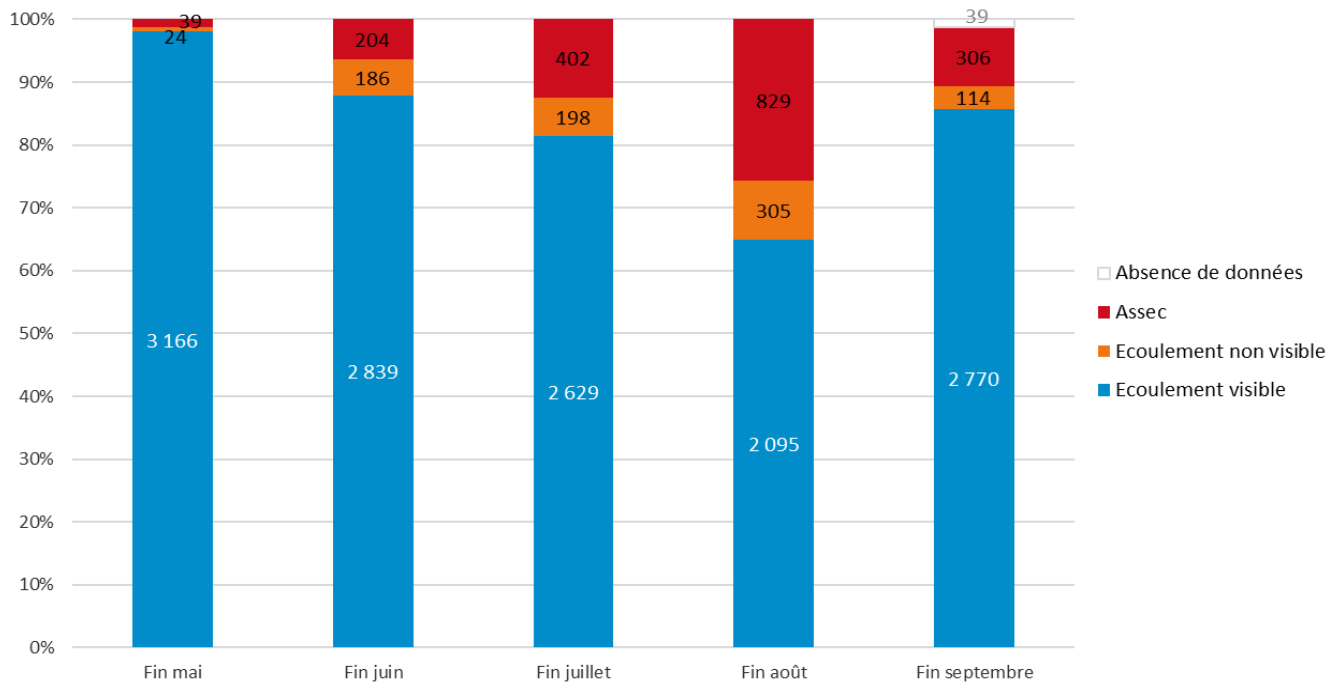

1iers **assecs** et **ruptures d'écoulement** observés fin mai, s'amplifient **jusque fin août** pour atteindre **35%** des observations (15% en août 2024)
Cela correspond à **1 134** cours d'eau

Nette amélioration fin septembre : **13%** des observations en **assec** ou **rupture d'écoulement** (7% au 1ier octobre 2024)

Situation fin septembre 2025 (25/09 à +/- 4 jours)

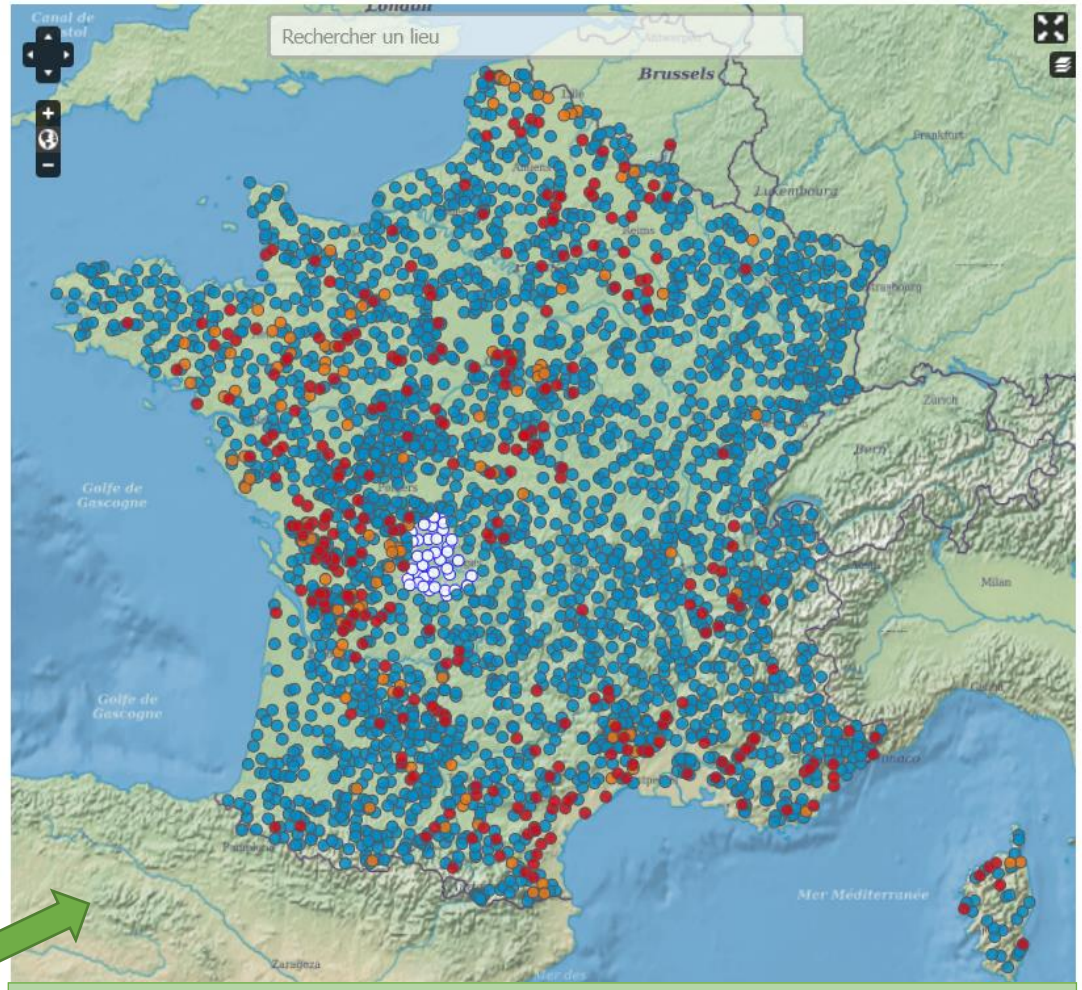

Situation encore dégradée fin sept. pour 16 départements : Ille-et-Vilaine, Mayenne, Lot, Oise, Pas-de-Calais, Vendée, Marne, Loire-Atlantique, Aisne, Deux-Sèvres, Cher, Haute-Corse, Charente-Maritime, Charente, Aude et Hérault

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ecoulements estivaux des petits cours d'eau (OFB)

Bilan 2025 : écoulements depuis 2012 (suivis usuels)

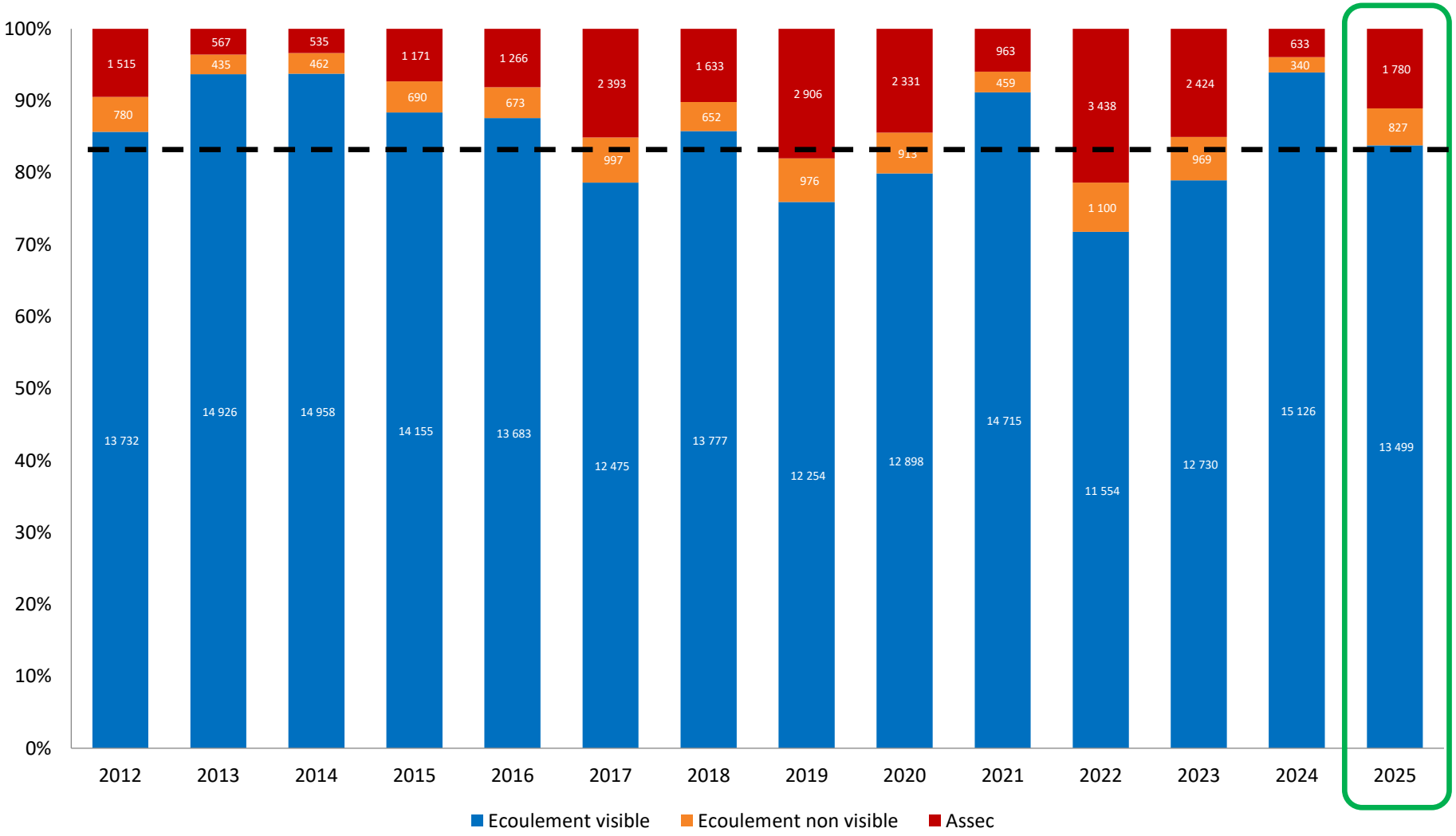

2025 est la sixième année présentant le plus d'observations en assec ou en écoulement non visible (16%) depuis le début des suivis Onde en 2012 :

- **973 assecs et ruptures d'écoulement en 2025** contre
- 1002 en 2013 et
- 997 en 2014.

6 années marquées par des étiages sévères sont :
- 2022 avec 28% d'observations en assec ou en écoulement non visible
- 2019 (24%)
- 2023 et 2017 (21%)
- 2020 (20%)
- **2025 (16%)**

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ecoulements estivaux des petits cours d'eau (OFB)

Bilan 2025 : part d'assec observé / département depuis 2012 (suivis usuels)

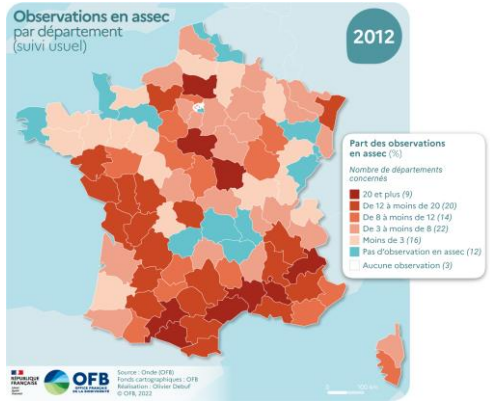

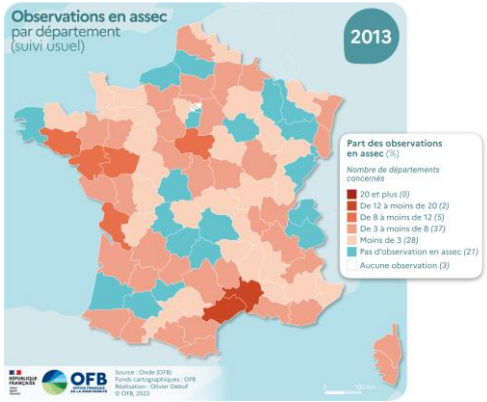

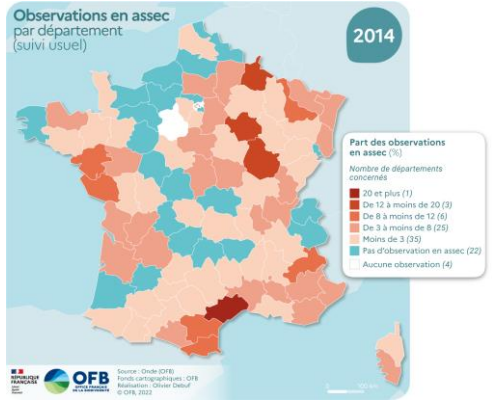

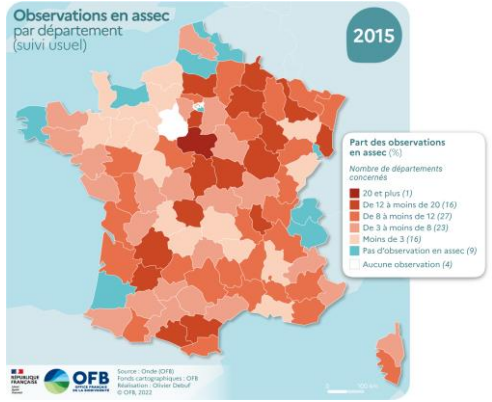

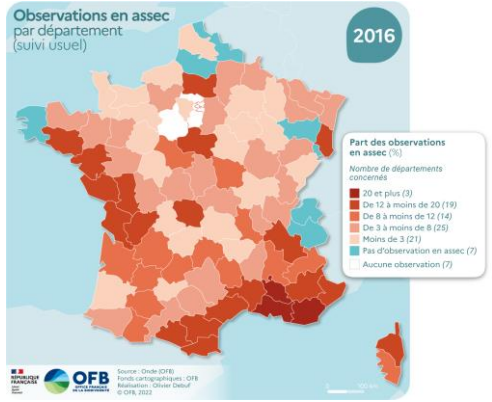

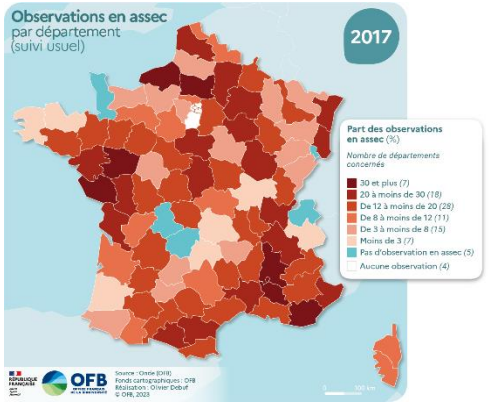

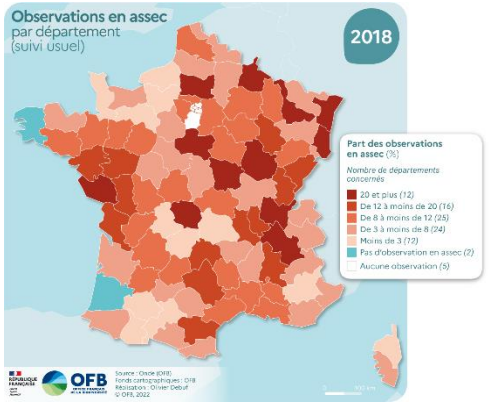

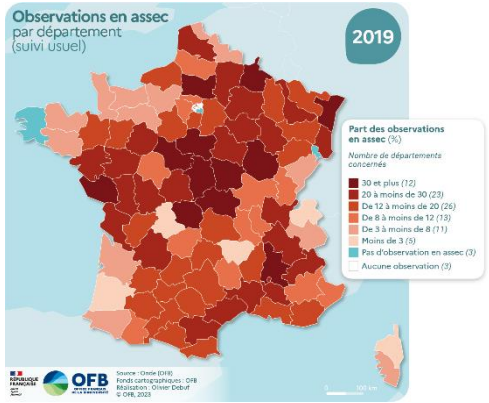

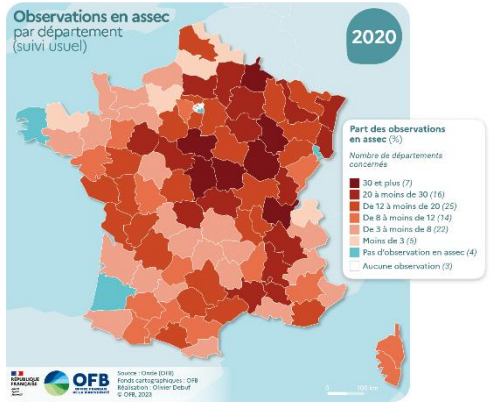

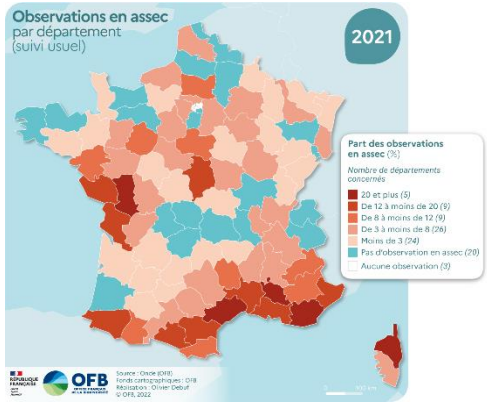

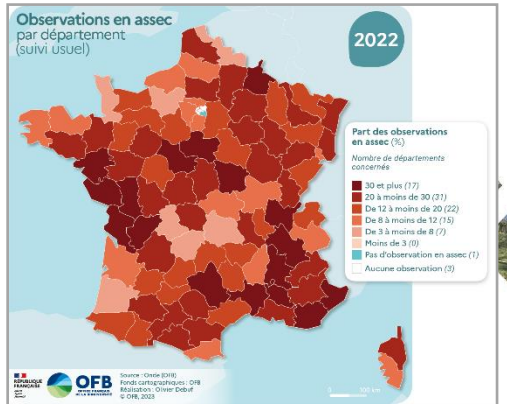

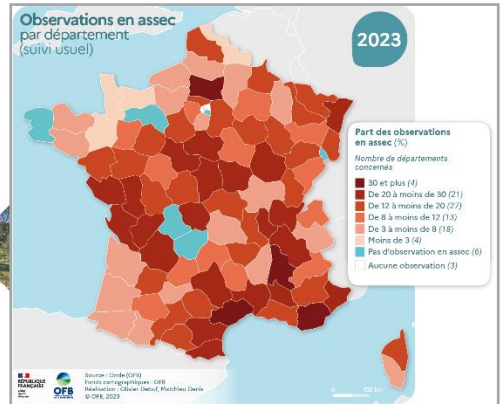

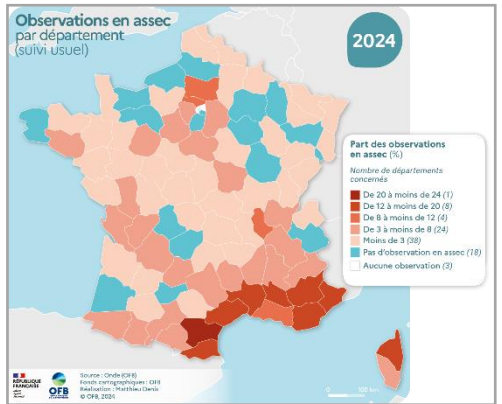

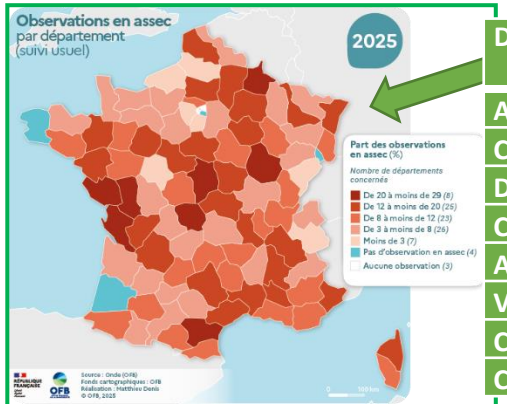

Départements avec une part d'assec > à 20%	Part d'assec (%) (suivis usuels)
ARDENNES	28,67%
CREUSE	24,57%
DEUX-SEVRES	23,57%
CHER	23,81%
AUDE	22,00%
VENDEE	22,00%
CHARENTE-MARITIME	21,78%
COTE-D'OR	20,00%

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Remplissage et gestion des barrages réservoirs (EDF) - été 2025

Une année avec **des valeurs moyennes qui masquent une réalité très contrastée** dans l'espace et dans le temps.

Tous les stocks ont pu être constitués avant la saison d'étiage et les conventions respectées y compris dans les Pyrénées où l'enneigement a été déficitaire.

Entrée **précoce et rapide dans l'étiage** dans plusieurs vallées déclenchant par endroit des soutiens anticipés.

Sur le Sud ouest, après un début de soutien anticipé, répit en juillet avant un mois d'août tendu puis une relaxation en septembre suivie d'une relance en octobre !

NB: **5ème année consécutive d'étiage très sévère sur l'Aude** amenant des adaptations du soutien en lien avec la préfecture pour préserver l'AEP.

Remplissage des lac (EDF) en volume au 10 novembre 2025

bassin	Pourcentage de remplissage	moyenne historique	Ecart à la normale
Alpes du Nord	82 %	73 %	+ 9 %
Alpes du Sud	82 %	78 %	+ 4 %
Pyrénées	55 %	73 %	- 18 %
Massif Central	63 %	61 %	+ 2 %
Ensemble France	**73 %**	**70 %**	**+ 3 %**

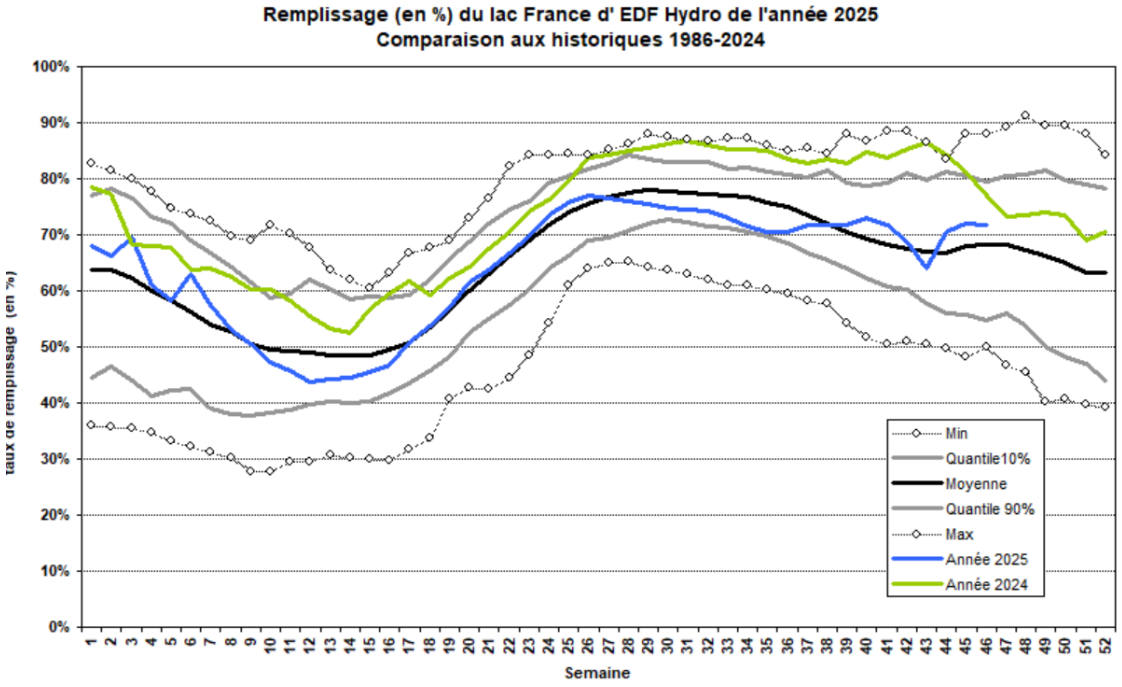

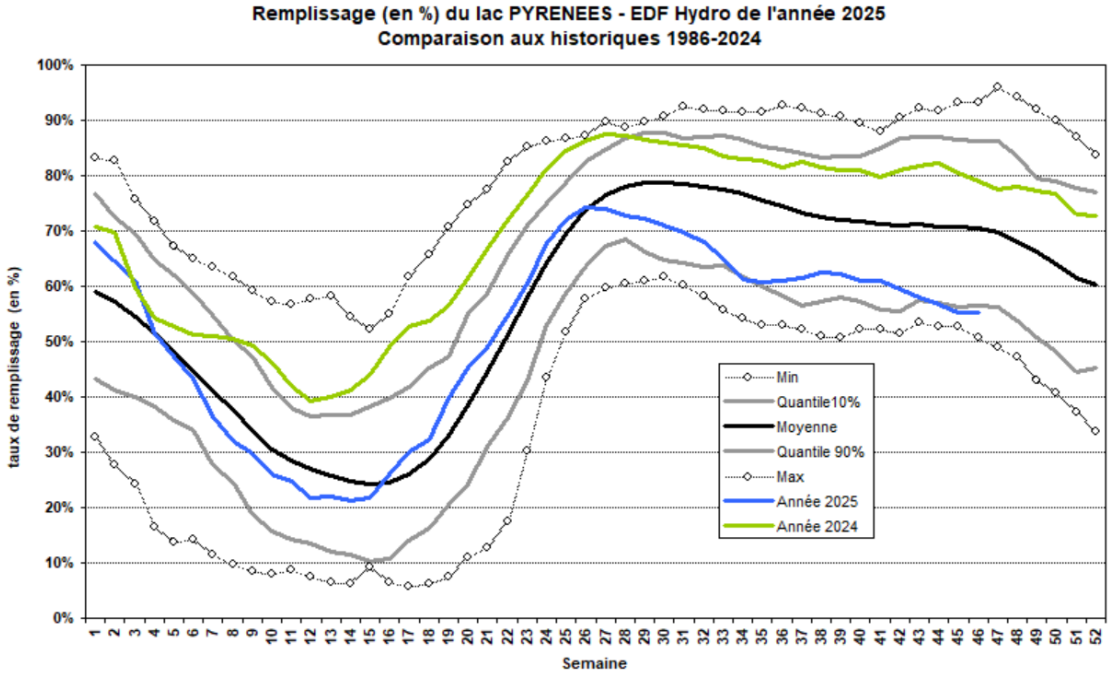

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Remplissage des barrages réservoirs (VNF)

État du remplissage des réserves en eau au 1er novembre 2025

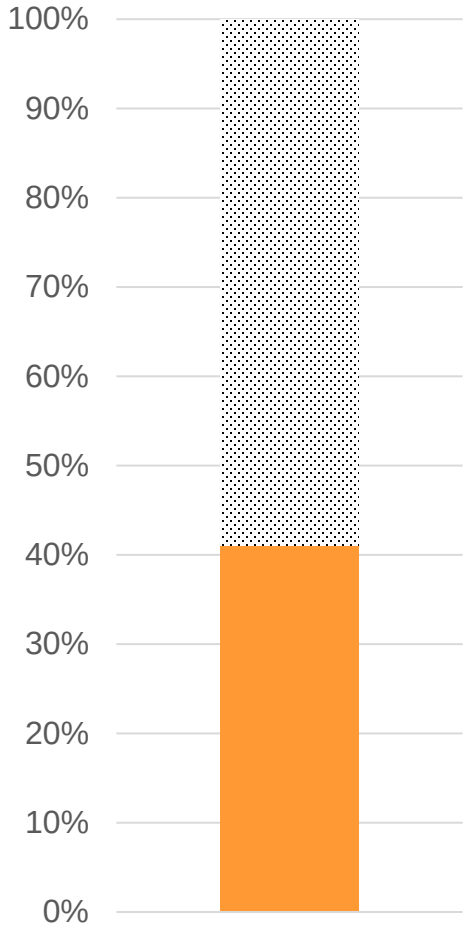

Taux de remplissage

45%

Au 1er novembre, le taux de remplissage augmente progressivement.

Rappel au 1 octobre : 41%

Moyenne des 10 dernières années de 31%

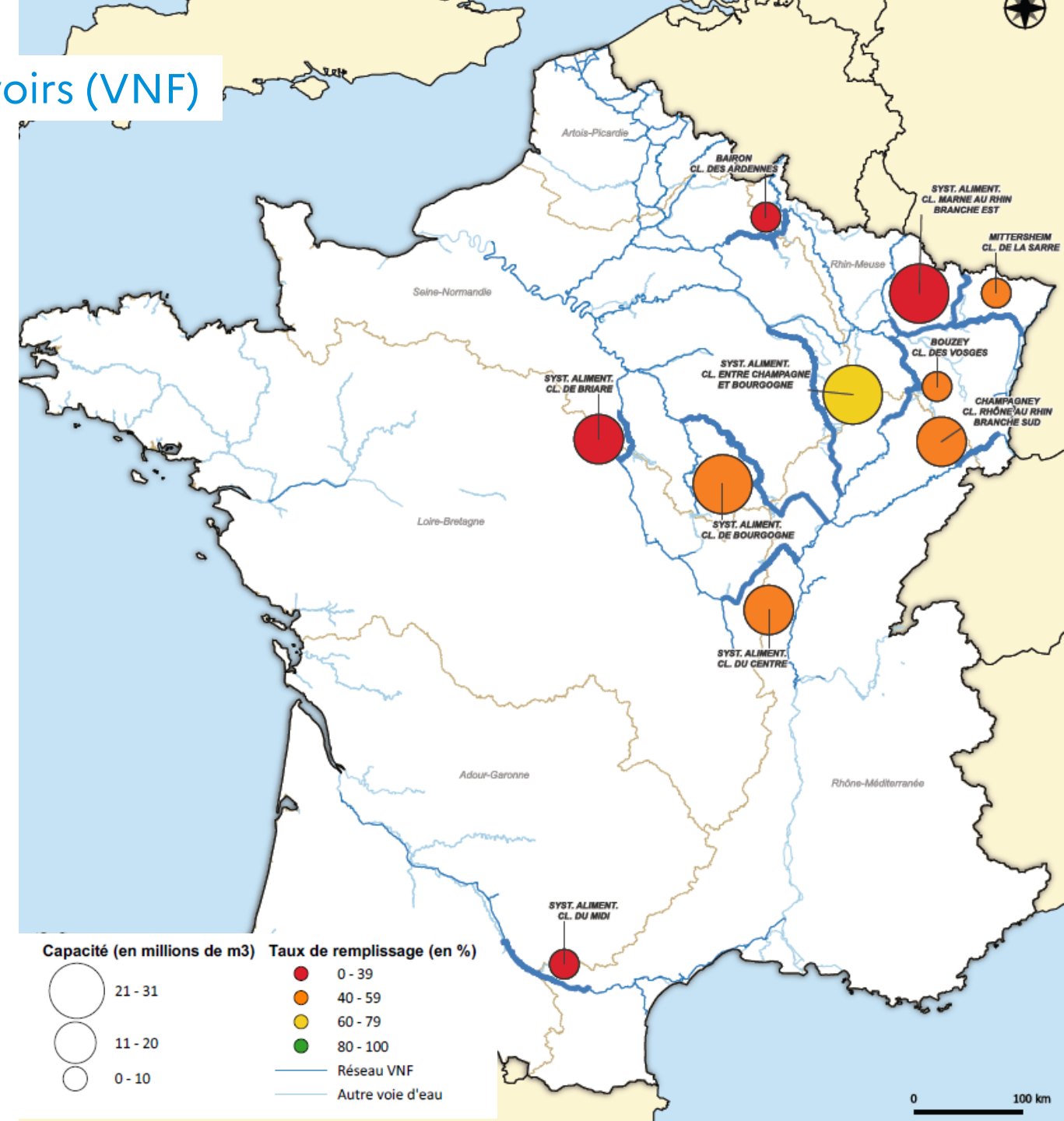

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Remplissage des barrages réservoirs (VNF)

Bilan de l'année 2025 et évolutions des réserves en eau sur les 5 dernières années

La phase de remplissage des réserves en eau est initiée, dépassant même la moyenne des 10 dernières années

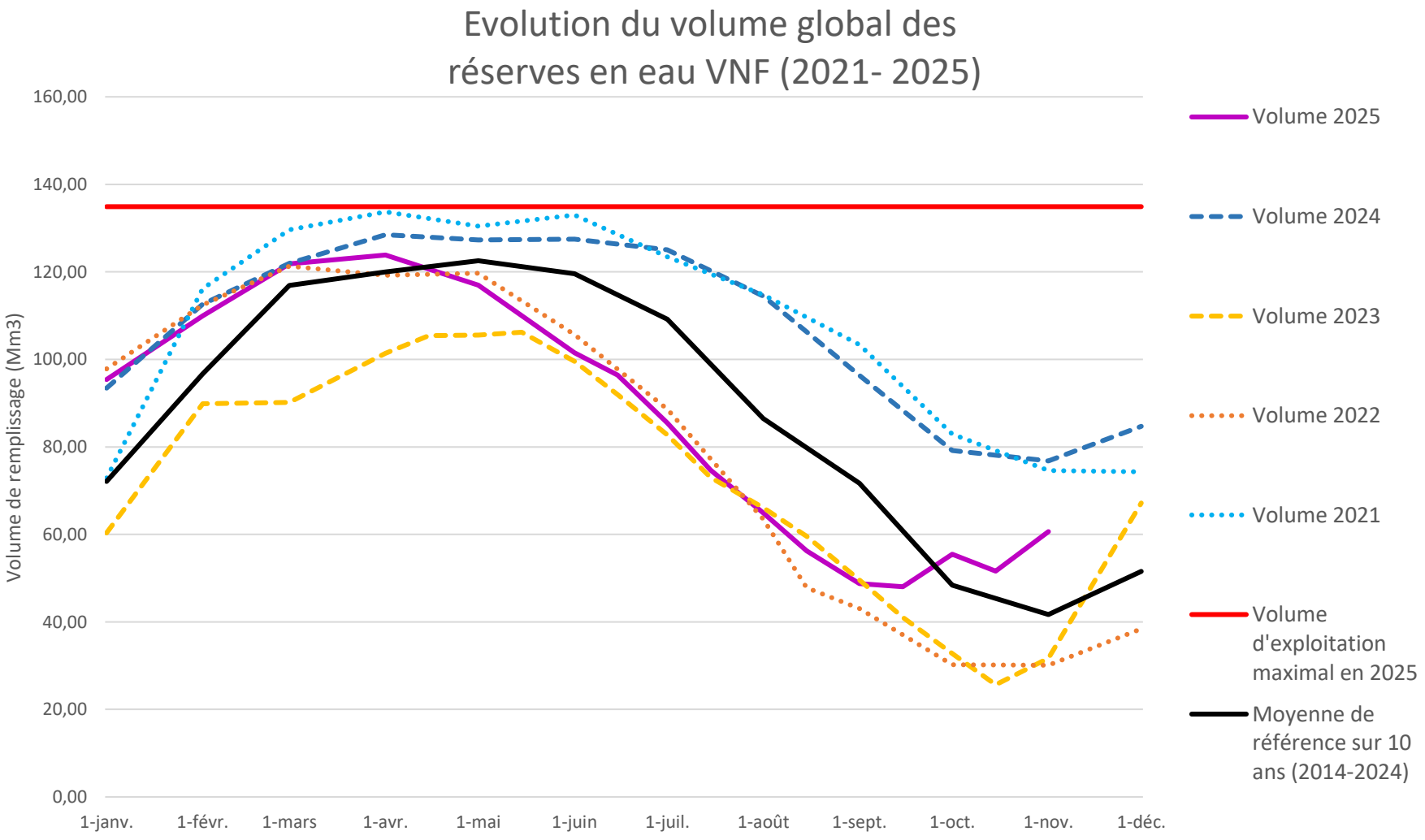

Comité national de l'eau

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Remplissage des barrages réservoirs (ANEB - EPTB)

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire

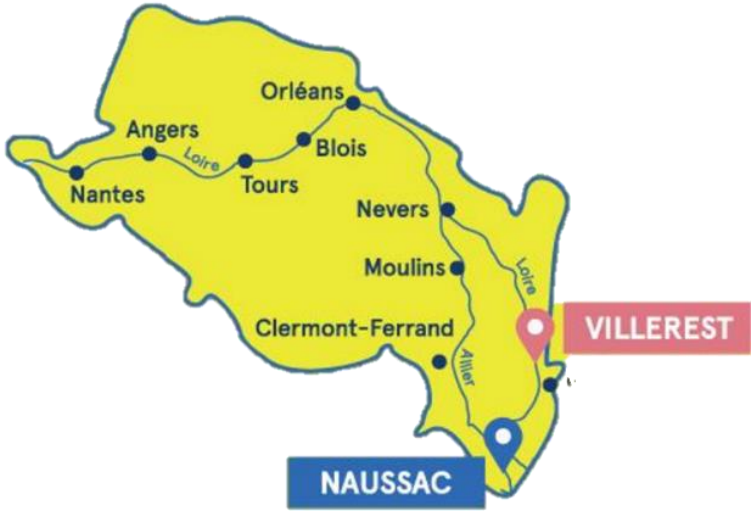

Ouvrages	Vol max Mm^3	Fonction	% Remplissage	Analyse	Constat / projection
Barrage de Villerest (Loire)	132	Écrêtement des crues et soutien d'étiage	50 % (66 Mm3)	Niveau d'eau conforme à la saison dans le cadre de la mission d'écrêtement des crues.	Le barrage de Villerest suit aujourd'hui sa gestion habituelle après un soutien d'étiage modéré et une gestion prudentielle au plus fort de l'été.
Barrage de Naussac (Allier)	185	Soutien d'étiage	64 % (117.7 Mm3)	Niveau d'eau moyen	Le soutien d'étiage de l'Allier est suspendu mais les débits, encore faible sur l'amont de l'axe, incitent une surveillance continue des évolutions.

Comité national de l'eau

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Remplissage des barrages réservoirs (ANEB - EPTB)

INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Ouvrages	Vol max Mm³	Fonction	% Remplissage	Analyse	Constat / projection
27 réservoirs en gestion sur 12 sous-bassins	87	Soutien d'étiage et multi-usages	26 %	Le soutien d'étiage a été arrêté sur l'ensemble des ouvrages. Depuis début octobre, les niveaux des réservoirs se sont stabilisés à un niveau bas de fin de campagne, mais aucune recharge significative liée aux précipitations n'a encore été observée.	Sur l'ensemble des lacs, le débit réservé est appliqué afin de permettre, dès que les conditions le permettront, la recharge progressive des réservoirs.

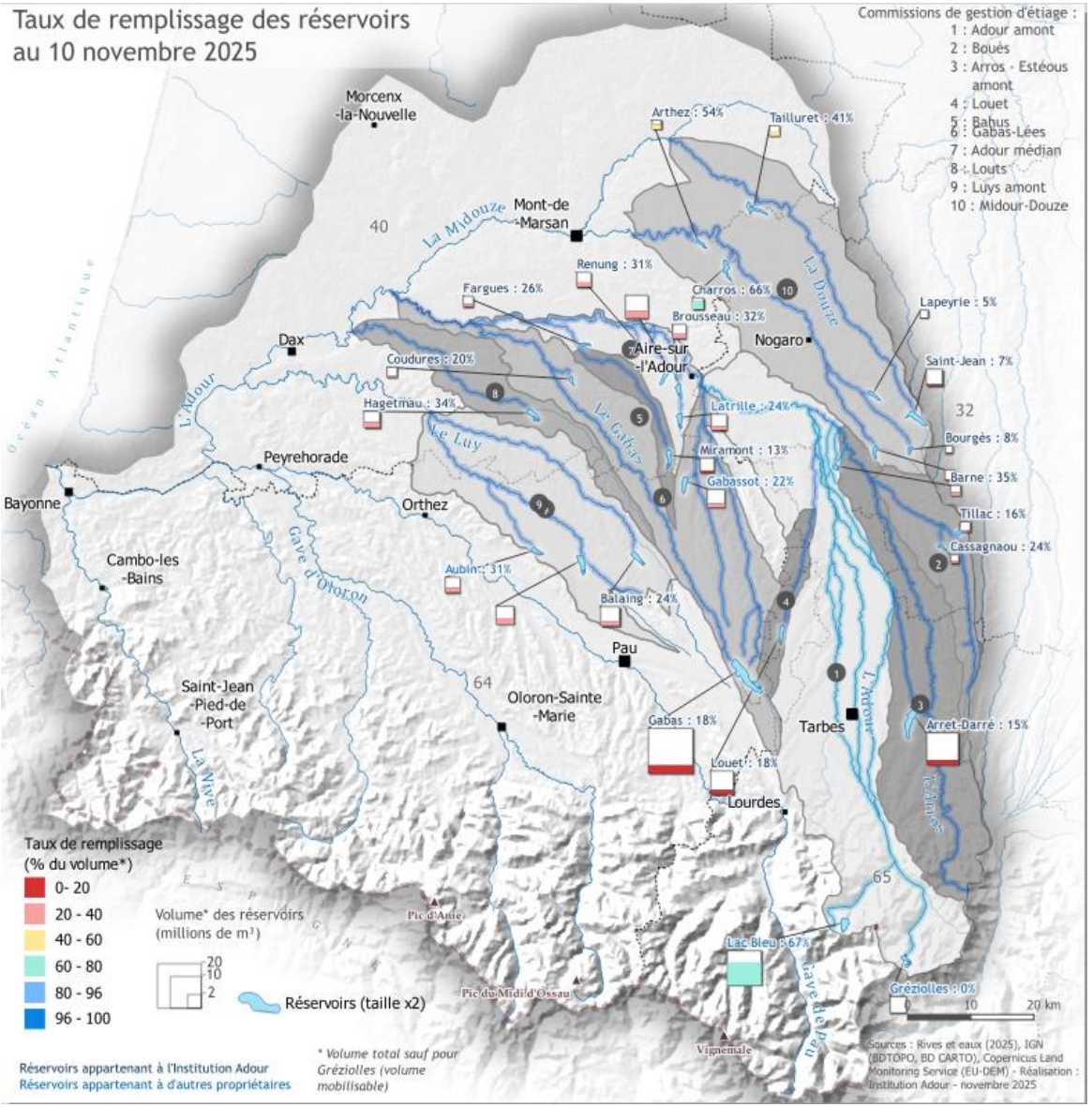

Comité national de l'eau

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Remplissage des barrages réservoirs (ANEB - EPTB)

SEINE GRANDS LACS

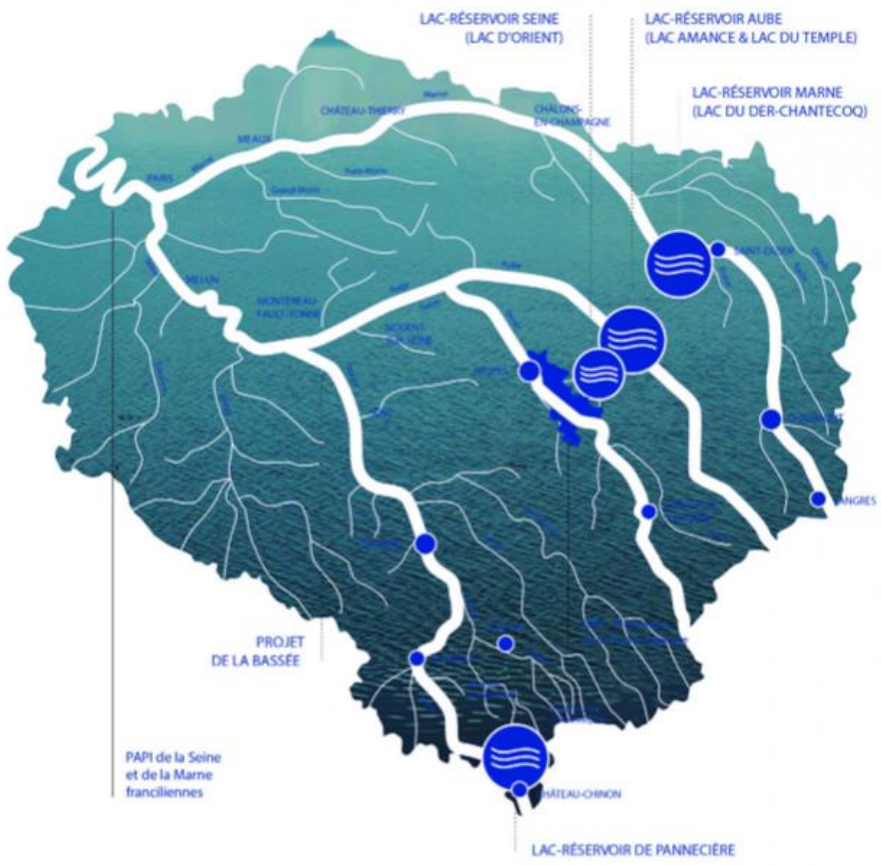

Ouvrage	Vol max Mm³	Fonction	% remplissage (au 13/11)	Analyse	Constat / projection
Lac-réservoir Seine (Orient)	206,2	Soutien d'étiage + écrêtement des crues	**0%**	Arrêt du soutien d'étiage sur l'ensemble des ouvrages, à l'exception du lac-réservoir Aube (arrêt prévu le 10 décembre, conformément au COTECO du 23/11). Vidange exceptionnelle du lac-réservoir Seine : travaux de renforcement de la digue de la Morge nécessitant le maintien d'un plan d'eau bas jusqu'au 15/12	Démarrage progressif du remplissage : • Pannecière : 9 novembre • Marne : 3 décembre • Seine et Aube : 16 décembre Ces dates restent conditionnées à l'évolution de la situation hydrologique.
Lac-réservoir Marne (Der)	341		**17%**		
Lac-réservoir Aube (Amance-Temple)	167,2		**41%**		
Lac-réservoir de Pannecière	79,1		**21%**		

Comité national de l'eau

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Remplissage des barrages réservoirs (ANEB - EPTB)

SEINE GRANDS LACS

Vidange exceptionnelle 2025 du lac-réservoir Seine (lac d'Orient)

Travaux de confortement de la digue de la Morge

Travaux de confortement par la méthode d'enrochement

Comité national de l'eau

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Remplissage des barrages réservoirs (ANEB - EPTB)

EPTB CHARENTE

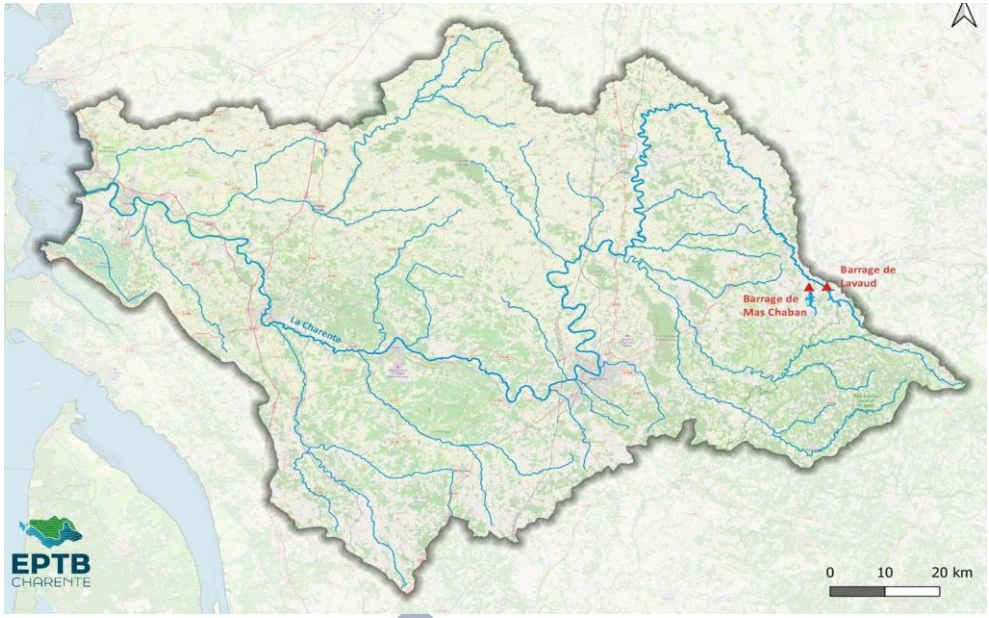

Ouvrages	Vol max Mm³	Fonction	% Remplissage	Analyse	Constat / projection
Lavaud	10 Mm³ (9 mobilisables)	Soutien d'étiage	67%	Remplissage supérieur à la médiane. Arrêt du soutien d'étiage fin septembre. Campagne 2025 : lâchers moins importants que ce qu'auraient pu suggérer les conditions météo, le niveau des nappes exceptionnellement haut à l'hiver 2024 ayant assuré un maintien des débits.	(la différence de remplissage entre les deux barrages s'explique par la réalisation de travaux sur Mas Chaban (remplacement d'une vanne))
Mas Chaban	14 Mm³ (12 mobilisables)	Soutien d'étiage	**37%**		

Comité national de l'eau

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Remplissage des barrages réservoirs (ANEB - EPTB)

eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA VILAINE

Ouvrage	Vol max Mm^3	Fonction	% Remplissage (au 01/11)	Analyse	Constat / projection
Barrage d'Arzal	50	Prévention des inondations, AEP, navigation, gestion environnementale des marais de la Vilaine	100%	Débits toujours faibles	
Barrage de la Valière	5,7	Multi-usages (crue, AEP, soutien d'étiage)	48%	Niveaux bas, destockage faible depuis octobre mais durable car pluviométrie insuffisante	
Barrage de la Haute-Vilaine	7,2		33%		
Barrage de la Cantache	6,8		26%		

Comité national de l'eau

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Point sur les restrictions sécheresse en vigueur

Ile de la Réunion

Guadeloupe

Martinique

Guyane

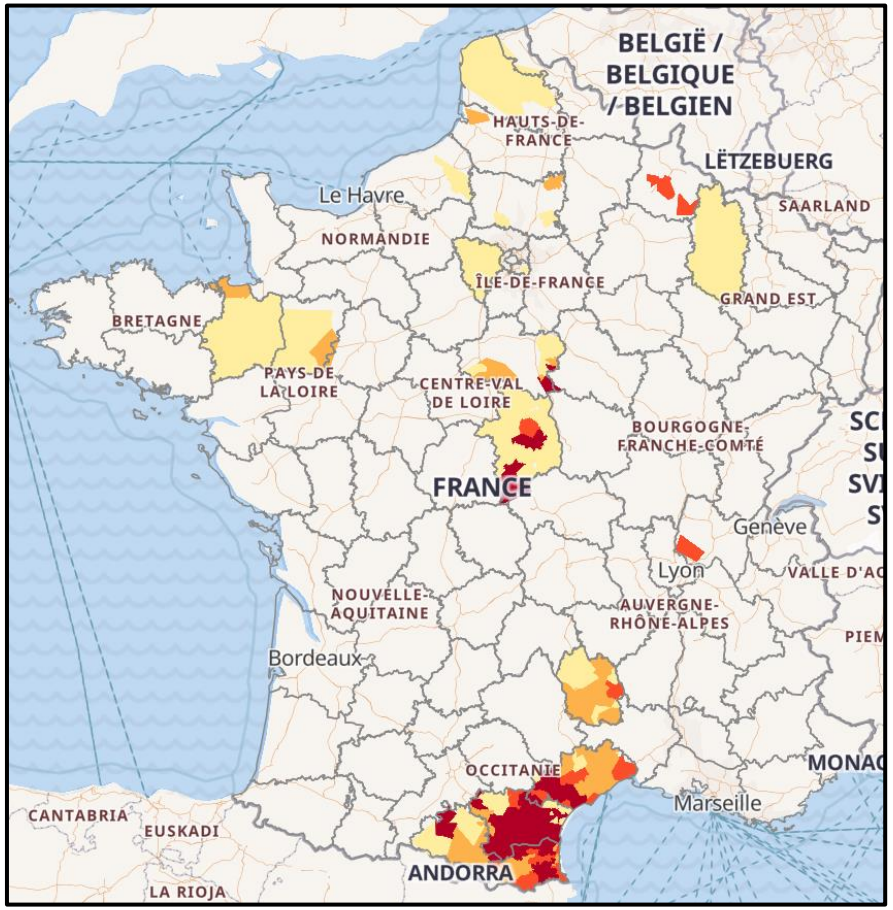

Mayotte

Corse

VigiEau *https://vigieau.gouv.fr/*

VIGILANCE **10 départements en vigilance**

ALERTE **4 départements en alerte**

ALERTE RENFORCÉE **4 départements en alerte renforcée**

CRISE **10 départements en crise**

Situation au 20 novembre 2025
Source : VigiEau, carte des restrictions sur l'eau potable

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Echanges

Comité national
de l'eau

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Bilan des mesures plan eau et sujets abordés durant les CASH 2025 - Perspectives

Comité national de l'eau

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Bilan de l'avancement des mesures du plan eau et des sujet débattu lors des CASH 2025

Plan eau

Mieux mesurer

- Mesure 1 - Plan de sobriété
- Mesure 2 - Accompagnement des industries

Mieux planifier

- Mesure 9 – Mise en place d'un plan d'adaptation par bassin
- Mesure 10 – Objectif chiffrés de réduction de prélèvement
- Mesure 11 – Fin des autorisations dans les bassins en déséquilibre
- Mesure 33 – Projet politique de territoire qui organisent le partage de la ressource

Économiser l'eau pour tous les acteurs

- Mesure 12 – Télétransmission des compteurs
- Mesure 13 – Encadrement des petits prélèvements
- Mesure 22 – Recharge maîtrisée des aquifères
- Mesure 52 – Amélioration de l'anticipation des années sèches et détecter l'inadéquation entre prélèvement et ressource

- **17 filières industrielles engagées dans l'élaboration d'un plan hydrique et poursuite**
- **7 plan sectoriels signées par les fédérations professionnelles**
- **Agriculture : travaux à lancer**
- **Stations de lavage : finalisation d'un plan de sobriété**

Comité national de l'eau

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Bilan de l'avancement des mesures du plan eau et des sujet débattu lors des CASH 2025

Plan eau

Mieux mesurer

- Mesure 1 - Plan de sobriété
- Mesure 2 - Accompagnement des industries

Mieux planifier

- Mesure 9 – Mise en place d'un plan d'adaptation par bassin
- Mesure 10 – Objectif chiffrés de réduction de prélèvement
- Mesure 11 – Fin des autorisations dans les bassins en déséquilibre
- Mesure 33 – Projet politique de territoire qui organisent le partage de la ressource

Économiser l'eau pour tous les acteurs

- Mesure 12 – Télétransmission des compteurs
- Mesure 13 – Encadrement des petits prélèvements
- Mesure 22 – Recharge maîtrisée des aquifères
- Mesure 52 – Amélioration de l'anticipation des années sèches et détecter l'inadéquation entre prélèvement et ressource

Trajectoire de sobriété dans les 6 grands bassins. Lancement des travaux pour les bassins de la Corse et des OM

Poursuite de l'actualisation des documents de gestion de l'eau pour fixer des objectifs de réduction des prélèvements en eau

Mise en place d'un GT qui abordera l'actualisation des AUP et la méthode de détermination des études volumes prélevable

- **Instruction Plan eau du 1er juillet 2024**
- **4 stratégies de bassin pour un partage de la ressource en eau**

Comité national de l'eau

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Bilan de l'avancement des mesures du plan eau et des sujet débattu lors des CASH 2025

Plan eau

Mieux mesurer

- Mesure 1 - Plan de sobriété
- Mesure 2 - Accompagnement des industries

Mieux planifier

- Mesure 9 – Mise en place d'un plan d'adaptation par bassin
- Mesure 10 – Objectif chiffrés de réduction de prélèvement
- Mesure 11 – Fin des autorisations dans les bassins en déséquilibre
- Mesure 33 – Projet politique de territoire qui organisent le partage de la ressource

Économiser l'eau pour tous les acteurs

- Mesure 12 – Télétransmission des compteurs
- Mesure 13 – Encadrement des petits prélèvements
- Mesure 22 – Recharge maîtrisée des aquifères
- Mesure 52 – Amélioration de l'anticipation des années sèches et détecter l'inadéquation entre prélèvement et ressource

Présenté lors d'un CASH 2025

Travaux en cours dans le cadre d'un GT dédié et d'une expérimentation de préfiguration en cours

Proposition de la réforme présentée lors de ce CASH

Rédaction du guide début 2026

- **Travaux en cours sur les expérimentations satellitaire relatives aux hydro-systèmes**
- **Doctrine stockage**

Comité national de l'eau

Perspectives de travail et d'échanges pour 2026

Disposer d'une connaissance complète et intelligible

- GT télérelève
- Expérimentation partageons l'eau
- GT interopérabilité des données de prélèvements
- …

Clarifier et expliquer les méthodes de définitions des seuils de gestions de la ressource en eau

- GT débits sécheresse et GT débits d'objectif d'étiage
- Production d'un guide sur la recharge maîtrisée des aquifères
- GT sur les études volumes prélevable
- Production de support pédagogique sur les études volumes prélevable
- …

Renforcer la gestion collective et le partage de la ressource en eau

- Mise en place d'une infrastructure numérique de suivi des prélèvements pour un meilleure transparence et gestion
- Travaux sur le renforcement des dispositifs de gestion collective à/pour l'ensemble des usagers
- Encadrer les démarches de projet de territoire pour la gestion de l'eau
- Prendre en compte de l'état de la ressource en eau dans les documents de planification
- …

Echanges

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Présentation de la réforme forage et prélèvement

Comité national de l'eau

Réforme forages et prélèvements : contexte et objectifs

Cadre & contexte

- Nomenclature IOTA et **directive-cadre sur l'eau (DCE)**.
- **Plan eau** 2023
- **Plan de simplification de la DEB** qui s'inscrit dans un chantier de simplification très large (CITP, France simplification, initiatives diverses …)

Objectifs de la réforme

- **Améliorer la connaissance** des prélèvements, notamment domestiques.
- **Simplifier les démarches administratives** pour les usagers et **harmoniser les pratiques** entre services instructeurs.
- **Renforcer le suivi et le contrôle** des usages de l'eau, en particulier en période de tension hydrique.

Réforme forages et prélèvements : Plan Eau

Plan d'action national pour une gestion résiliente, sobre et équitable de la ressource en eau.

53 mesures, dont plusieurs sur la simplification administrative et l'amélioration de la connaissance.

Mesure 13 – Suivi des petits prélèvements :
« L'encadrement des petits prélèvements sera renforcé, en abaissant le seuil de déclaration des forages domestiques, tout en simplifiant la procédure de déclaration. »

Objectifs

- Cibler les prélèvements diffus non encadrés aujourd'hui : **prélèvements à usage non domestique résultants de forage, non réglementés entre 1 000m3/an et 10 000m3/an**
- Mieux articuler **simplification** et **suivi environnemental**.

DGALN
Aménagement Logement Nature

AVANT

	Usage domestique (besoins de la famille)	Usage non domestique
Forages	Déclaration L. 411-1 code minier Déclaration Déclaration si usage alimentaire ou sanitaire	Déclaration L. 411-1 code minier Déclaration rubrique 1110 IOTA Arrêté prescriptions générales (AMPG 11/9/2003)
Ouvrages de prélèvement en cours d'eau		Autorisation / déclaration IOTA et AMPG le cas échéant, selon nature de l'ouvrage
Prélèvements	Déclaration (yc pour assimilé <1000m3/an)	Aucun encadrement entre 1000 et 10 000m3/an Déclaration ou autorisation rubriques IOTA 1120, 1210, 1220, 1310 et AMPG 11/9/2003 pour les prélèvements supérieurs à 10 000m3/an

Code minier

Code de l'environnement

CGCT

Code de la santé publique

APRES

Code minier

Code de l'environnement

CGCT

Code de la santé publique

Fin 2027

Usage domestique (besoins de la famille)

Usage non domestique

Forages

Déclaration L. 411-1 code minier

~~Déclaration~~

~~Déclaration si alimentation~~

Arrêtés Règles générales et Certification

~~Déclaration IOTA~~

~~AMPG~~

Arrêtés Règles générales et Certification

Ouvrages de prélèvement en cours d'eau

Déclaration / Autorisation IOTA et AMPG le cas échéant, selon nature de l'ouvrage

Prélèvements

Déclaration (yc pour assimilé <1000m3/an)

Déclaration ou autorisation 1120, 1210, 1220, 1310 et AMPG, pour les prélèvements supérieurs à 1000m3/an

Formulaire pour les dossiers de déclaration et AMPG

Réforme forages et prélèvements : déclaration unique

Simplification administrative & renforcement des connaissances envisagés

- **Déclaration unique tous forages d'eau au titre du code minier au lieu des 4 codes actuellement (CM, CE, CGCT, CSP)**
  - Seule la déclaration L. 411-1 CM subsiste ; les autres déclarations (code de la santé publique, code général des collectivités territoriales, code de l'environnement) sont supprimées en conséquence.
- **Maintien des autorités administratives compétentes actuellement prévues par les codes sectoriels** : maire (CGCT, CSP), préfet (CE)
- Abaissement du seuil plancher de 10 m, de l'article L. 411-1 du code minier afin de garantir la connaissance de tous les forages d'eau, notamment à usage domestique (extension pour les seuls forages en eau afin de ne pas complexifier d'autres réglementations). Ce renforcement de la connaissance permettra une meilleure connaissance des ressources disponibles, notamment en vue du développement de nouveaux usages, dans un contexte de rareté de la ressource en eau.
- Adossement à un outil numérique unique, la Banque de données du sous-sol (BSS), pour répondre à l'enjeu de connaissance des forages et donc du sous-sol.
- Disposition transitoire visant à ce que les forages domestiques se déclarent dans un délai de 1 an, afin de garantir la connaissance de l'ensemble des forages.

Réforme forages et prélèvements : déclaration unique

Simplification administrative & renforcement des connaissances envisagés

- **Evolutions réglementaires code de l'environnement en regard**
  - **Suppression de la rubrique 1110 : abrogation et remplacement de l'AMPG 1110 par ARG de 2025 pour assurer que les prescriptions portées sont garanties par la certification.**
  - **Abaissement du seuil de déclaration pour les prélèvements (rubriques 1120, 1210 et 1220) de 10 000 à 1 000m3/an afin d'encadrer les prélèvements non domestiques actuellement hors de tout cadre réglementaire (action 13 du Plan Eau).**
  - **Ajout d'une disposition pour obliger au comblement en cas de refus de l'autorisation ou déclaration de prélèvement.**
  - **Mise en place de la clause filet pour la déclaration au titre du code minier**
  - **En discussion : évolution du seuil de l'évaluation environnementale à partir de 100m de profondeur au lieu de 50m actuellement pour tenir compte de la certification tel que prévu par l'art 83 de la loi APER *(Forages prélèvement eau usage domestique non concernés par cette mesure)***
- **Entrée en vigueur** en même temps que les dispositions réglementaires relatives à la modification de la nomenclature IOTA et à la définition du référentiel et des modalités de certification des foreurs eau, qui devra nécessairement prévoir des dispositions transitoires d'application, afin de permettre à la filière des organismes certificateurs de s'organiser, et aux entreprises de forage de mener le processus de certification, avec une date butoir au 31 décembre 2027.

Vecteur législatif : article 19 bis A du projet de loi Simplification de la vie économique voté par l'AN le 17 juin 2025. Décret d'application à venir.

Evolution législative : Certification des forages d'eau

- **CERTIFICATION DES PRESTATIONS DE FORAGE NON DESTINEES A UN USAGE DOMESTIQUE** **Introduite par l'article L.241-2 du code de l'environnement**

=> entrée en vigueur 31/12/2027

- **Champ d'application** = celui de la **rubrique IOTA 1.1.1.0** (annexe article R.214-1 du code de l'environnement)
- Prise en compte de la **Directive Service 2006/123/CE (art.10.3)** : interdiction des situations de double emploi présentant des exigences, des contrôles et des finalités équivalentes ou comparable en cas de similitude entre les missions exercées par des instances différentes sur un même objet => **Contrôle 1er niveau assuré par Organisme certificateur / Contrôle second niveau par Services déconcentrés**
- **CERTIFICATION DES PRESTATIONS DE FORAGES DE PRELEVEMENT A USAGE DOMESTIQUE** = UTILISATION SANITAIRE OU ALIMENTAIRE A TITRE PRIVATIF JUSQU'À 1000m3/AN (R.214-5 CE) **Introduite par une modification du L.2224-9 CGCT**
- **SANCTION EN CAS D'ABSENCE DE CERTIFICATION : AMENDE ADMINISTRATIVE JUSQU'À 15 000€ PAR OUVRAGE**

Vecteur législatif : article 83 de la loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable du 10 mars 2023

Evolution réglementaire actée : Certification des forages d'eau hors usage domestique

Décret 2025-884 relatif aux travaux de sondage ou de forage non destinés à un usage domestique en vue de la recherche, de la surveillance ou du prélèvement d'eau souterraine

Arrêté fixant les règles générales pour travaux de sondage ou de forage, de création de puits ou d'ouvrages souterrains non destinés à un usage domestique en vue de la recherche, de la surveillance ou du prélèvement d'eau souterraine et travaux de remise en état exécutés lors de l'arrêt de l'exploitation

Arrêté fixant les modalités de certification, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes de certification

Formulaire technique : outil de simplification et de connaissance

Objectifs du formulaire technique, en deux étapes :

1. **Double simplification**
   - Pour l'usager : dépôt de dossier de déclaration facilité, avec des attentes mieux anticipées et un accompagnement dans le ciblage des informations attendues (liens vers les données disponibles notamment)
   - Pour les services instructeurs : repérage facilité des projets à enjeu fort ou faible (priorisation), moins de demandes de compléments

2. Capitalisation des données

- Structuration des informations sur les prélèvements
- Exploitation des données dans le temps et à l'échelle nationale

Formulaire technique : outil de simplification et de connaissance

Champs d'application

- Forages (rubrique 1.1.1.0 - avant la réforme présentée précédemment)
- Prélèvements en eau souterraine (rubrique 1.1.2.0)
- Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement (rubriques 1.2.1.0 et 1.2.2.0)
- Prélèvements en ZRE (rubrique 1.3.1.0)

Formulaire technique : outil de simplification et de connaissance

Contenu du formulaire et calendrier :

- Formulaire « *demarches-simplifiees.fr* » connecté à la télédéclaration et permettant de répondre aux attentes du « document d'incidences »
- Collecte des données techniques pertinentes pour l'instruction et à terme permettant le suivi des prélèvements
- Formulaire guidant le pétitionnaire dans la compréhension des incidences de son projet
- Formulaire accessible avec le reste du dossier via GUNenv (+ données brutes via extraction demarches-simplifiees.fr) pour l'instruction selon les règles de procédure D IOTA classique

- GT avec les services instructeurs le 19 juin 2025
- Consultation des parties prenantes en cours (webinaire dédié le 25/11) et expérimentation dans deux ou trois DDT-M volontaires
- Finalisation du formulaire sous *démarches simplifiées* et intégration dans la téléprocédure (DILA) et GUN Env d'ici fin 2025 (sous format pdf à ce stade)

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Echanges

Comité national
de l'eau

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Merci pour votre attention

Comité national de l'eau